

En 2002, lors de la première édition de cet atlas de la coopération transfrontalière, Pierre MAUROY, Président de la MOT, insistait sur la nécessité de « changer notre regard », pour de ne plus seulement appréhender les réalités transfrontalières depuis Paris, Bruxelles, Berlin, Rome ou Madrid, mais également depuis les frontières elles-mêmes, afin de donner à voir les dynamiques à l'œuvre dans des espaces frontaliers de plus en plus interconnectés ainsi que les réalités vécues par leurs habitants.

C'est l'objectif que nous poursuivons dans cette nouvelle édition de l'atlas, aux domaines d'observation étendus. Ce travail doit contribuer à mieux orienter les politiques nationales et communautaires en faveur de ces territoires transfrontaliers.

Depuis la précédente édition, nous avons été impressionnés par la diversification et l'approfondissement des thématiques de coopération ainsi que par la dynamique des projets de territoire transfrontaliers portés par des élus de part et d'autre des frontières françaises : le nombre de territoires de projet transfrontaliers recensés a doublé depuis 2002 ! Ils concernent non plus seulement les espaces urbains mais également les espaces naturels et ruraux, qui sont d'ailleurs majoritaires le long des frontières. Même si de nombreux obstacles de tous ordres subsistent, liés notamment au manque de connaissance du fonctionnement de ces espaces, l'Europe au quotidien, proche du citoyen, est en marche dans ces territoires transfrontaliers.

Ce constat nous incite plus que jamais à poursuivre notre démarche originale d'observation de ces territoires transfrontaliers en changeant non seulement notre regard, mais également en changeant progressivement d'échelle : il s'agit de continuer à approfondir notre connaissance des frontières proches tout en élargissant nos recherches et nos comparaisons à l'ensemble des frontières européennes pour accompagner notre stratégie « EUROMOT ».

Bonne lecture !

Jacques Houbart
Directeur Général
de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

- Introduction
- Présentation de la MOT

Première partie : le fait géographique transfrontalier

Les flux

- Flux de travailleurs frontaliers
- Taux d'actifs transfrontaliers par zone d'emploi frontalière française
- Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers la Grande-Bretagne et la Belgique
- Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers le Luxembourg et l'Allemagne
- Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers la Suisse, l'Italie, Monaco et l'Espagne
- Flux sortants de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle (carte nationale)
- Flux sortants de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle : frontières belge et luxembourgeoise
- Flux sortants de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle : frontières allemande et suisse
- Résidents étrangers de nationalité des pays voisins par zone d'emploi frontalière française

Revenus et emploi

- Taux de chômage dans les espaces frontaliers

Le transmaritime

- Le transmanche Kent - Nord-Pas-de-Calais

Deuxième partie : la coopération transfrontalière thématique

La santé

- Coopération transfrontalière sanitaire et médico-sociale
- Le poids d'Interreg III dans le financement des projets sanitaires transfrontaliers
- Coopération transfrontalière sanitaire et médico-sociale : frontière belge
- Coopération transfrontalière sanitaire et médico-sociale : frontières luxembourgeoise et allemande
- Coopération transfrontalière sanitaire et médico-sociale : frontière suisse
- Coopération transfrontalière sanitaire et médico-sociale : frontière italienne
- Coopération transfrontalière sanitaire et médico-sociale : frontière espagnole

Les transports collectifs transfrontaliers de voyageurs

- Modes et motifs de déplacement
- Répartition poids lourds - véhicules légers sur l'ensemble des axes routiers transfrontaliers
- Trafic ferroviaire transfrontalier de proximité " voyageurs "

- Dunkerque
- Eurométropole Lille Kortrijk Tournai
- PED de Longwy - Audun le Tiche - Esch sur Alzette - Thionville - Luxembourg
- Sarrebrück - Moselle Est
- Strasbourg - Ortenau
- Eurodistrict Trinationnal de Bâle
- Métropole franco - valdo- genevoise
- Métropole Côte d'Azur
- Eurocité basque

La coopération transfrontalière des cours d'eau

- Carte nationale
- Frontière belge
- Frontière allemande
- Frontières suisse et italienne
- Frontière espagnole

La coopération culturelle transfrontalière

- Les projets culturels transfrontaliers dans le programme Interreg III A

Troisième partie : Les territoires transfrontaliers

Projets de territoire transfrontaliers et planification nationale

- Les projets de territoire transfrontaliers en 2007
- Les structures intercommunales à fiscalité propre dans les espaces frontaliers français au 1er janvier 2006

Les espaces urbains transfrontaliers

- Les périmètres des projets d'agglomérations transfrontalières et des espaces métropolitains
- Populations des agglomérations transfrontalières
- Frontière belge
- Frontière belgo-luxembourgeoise
- Frontière allemande
- Frontière suisse
- Frontières espagnole et italienne

Les espaces ruraux et naturels transfrontaliers

- Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés
- Nature des actions de coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés :
 - Formation, stages, connaissance mutuelle

- Coordination des politiques et des instances
- Labellisation commune
- Projet de fusion et d'harmonisation juridique
- Nature des actions de coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés :
 - Communication commune à destination du public, actions pédagogiques, tourisme
 - Partenariat technique et scientifique régulier
 - SIG et bases de données communes
 - Agriculture, sylviculture, agro-pastoralisme
- Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés : frontières anglaise et belge
- Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés : frontière allemande
- Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés : frontière suisse
- Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés : frontière italienne
- Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés : frontières espagnole et andorrane
- Les Pays

Quatrième partie : cadres et outils de la coopération transfrontalière

Droit opérationnel transfrontalier

- Champ d'application de la Convention-Cadre de Madrid aux frontières françaises
- Périmètres des accords interétatiques de coopération transfrontalière - avril 2005
- Champs d'application des Traités de Rome, Bayonne, Karlsruhe et Bruxelles
- Ratification et mise en œuvre de la Convention-cadre de Madrid à l'échelle de l'Union européenne et des autres Etats membres du Conseil de l'Europe, novembre 2005

La gestion de l'objectif 3 "coopération territoriale européenne "

- Définition et évolution, autorités compétentes et procédures
- Découpages des espaces de coopération transfrontalière
- Répartition des tâches de gestion par espace de coopération transfrontalière :
 - Manche, France - Wallonie - Flandres, Sud - Mer-du-Nord, Grande Région, Rhin supérieur, France - Suisse, Alcotra, France - Italie maritime, France - Espagne, Amazonie, Espace Caraïbes, Espace Océan Indien
- Coopérations transnationale, interrégionale et réseaux
- Organisation des tâches par espace de coopération transnationale
 - Nord-Ouest Europe, Espace Atlantique, Sud-Ouest européen, Espace Alpin, Méditerranée, Espace Océan Indien, Espace Caraïbes.

Dans le cadre du programme National d'Assistance Technique Interreg II A, la Mission Opérationnelle Transfrontalière avait engagé, à la demande de la DIACT, un projet de longue haleine : la réalisation d'un atlas cartographique transfrontalier qui donnerait à voir pour la première fois à cette échelle et d'une façon systématique, les dynamiques à l'œuvre dans les territoires frontaliers, au sein d'espaces de projets entre la France et ses pays voisins.

Le présent ouvrage en propose une version actualisée et augmentée d'une trentaine de nouvelles cartes, notamment dans ses première et deuxième parties.

Ce travail répond à **plusieurs objectifs** :

- celui de créer un référent documentaire inédit à cette échelle sur la réalité du fait géographique transfrontalier comme des actions de coopération transfrontalière. Ses destinataires sont tout autant les instances centrales européennes que nationales (DIACT, Ministères concernés dans leurs différents champs d'activités déclinées sur chacune des frontières) que l'Etat en région, les collectivités locales, les porteurs publics ou privés de projets transfrontaliers, les étudiants et les chercheurs, ainsi que nos partenaires des neufs pays voisins.

- celui, politique, de donner à voir à l'Etat français comme aux autorités étrangères et européennes, des réalités souvent méconnues et sous estimées, dont la représentation cartographique permet de mesurer l'ampleur des dynamiques et d'établir des correspondances entre des thèmes habituellement abordés de façon sectorielle mais rarement territoriale et transfrontalière.

Cette sensibilisation des décideurs (Etat, instances européennes, élus...) doit permettre de poursuivre la reconnaissance de ces territoires en France comme dans les pays voisins, ainsi qu'une meilleure prise en compte de leurs besoins dans les politiques d'aménagement comme d'organisation des services publics.

A l'échelle locale, cette représentation cartographique peut également faciliter la prise de décision de l' élu local qui bénéficie ainsi d'une vision d'ensemble et de nombreux éléments de comparaison.

- celui qu'a la Mission Opérationnelle Transfrontalière de communiquer à destination de ses différents partenaires. Ce travail qui atteste d'un souci permanent d'observer les espaces transfrontaliers en les rendant plus lisibles, ne peut que contribuer à la mise en réseau des porteurs de projets transfrontaliers, sur les thèmes qui les concernent (agglomérations, parcs naturels, transports, santé...). Il doit susciter réactions et débats, qui ne pourront que favoriser une meilleure prise en compte des réalités transfrontalières.

Méthode

Cet ouvrage, dans son état actuel, a fait l'objet d'un travail mené en discontinu sur huit années. Sa réédition a été retardée à plusieurs reprises, principalement du fait de l'importante masse de travail engendrée par l'élaboration de chaque carte et par la difficulté d'accéder aux statistiques françaises et étrangères et de les rendre compatibles.

Il s'est décomposé en de nombreuses étapes :

- Conception du programme de cartes à réaliser en fonction du choix des thématiques, de l'estimation de leur faisabilité technique, des moyens financiers disponibles, de la définition des contenus et des objectifs d'utilisation du produit achevé,
- Identification des interlocuteurs-ressources et des lieux-ressources pour l'obtention de données documentaires et statistiques,
- Contact avec les interlocuteurs-ressources, tant en France qu'à l'étranger par entretien téléphonique, questionnaire écrit détaillé, parfois dans le cadre d'une enquête de grande ampleur (coopération sanitaire), entretien sur place...
- Recueil et interprétation des données brutes communiquées,
- Traduction des données et mise en équivalence des statistiques étrangères avec les statistiques françaises,
- Homogénéisation des données et leur transformation pour qu'elles soient cartographiables,
- Réalisation du contenu de la légende,
- Conception graphique et visuelle de la carte et de ses modes de représentation (aréal, ponctuel, combinaison des modes...)
- Transcription informatique (Map Info, Illustrator...)
- Echanges avec les partenaires concernés par les thématiques représentées sur les cartes afin qu'ils valident le document
- Mise à jour régulière quantitative (stocks et flux) comme qualitative (par exemple nouvelle loi qui entraîne une modification d'approche d'un phénomène, émergence d'un nouveau territoire de projet...).
- Contacts avec les partenaires associés de la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour l'utilisation qu'ils peuvent avoir des cartes réalisées et des données qu'elles contiennent.
- Réflexion sur l'architecture d'ensemble de l'Atlas et réalisation des commentaires avant la phase de relecture, de mise en page et d'édition.

Sources

Une partie des cartes ici présentées reposent sur des données quantitatives chiffrées. Si une grande partie des indicateurs statistiques ne sont pas à proprement transfrontaliers mais traités nationalement en fonction de la thématique étudiée, on remarque l'absence très fréquente de chiffres pour les dynamiques exclusivement transfrontalières (flux...) au sein des banques de données des offices statistiques français (exception faite de quelques INSEE régionaux) comme étrangers. Ce champ d'investigation statistique

demeure en grande partie vierge, les quelques données européennes existantes en la matière (Eurostat) correspondant à des zones géographiques beaucoup trop larges par rapport aux territoires transfrontaliers qui nous concernent ici.

Une fois franchi le redoutable obstacle de l'existence ou de la disponibilité des données transfrontalières proprement dites, reste la tâche complexe de mise bout à bout des statistiques françaises avec celles des pays voisins. Les dates de ces données sont presque toujours différentes d'un pays à l'autre. Ce problème de mise en équivalence est multiplié par le nombre de pays frontaliers. Cette phase d'interprétation et de conversion est essentielle (mais pas toujours possible) pour rendre lisible et intelligible le fait statistique dans sa dimension transfrontalière.

Pour une même carte, les données statistiques, d'une très grande hétérogénéité, proviennent la plupart du temps d'un nombre considérable de lieux ressources : offices statistiques quand ils les possèdent, collectivités, ministères, annuaires, parfois études et dans des cas plus limités encore atlas locaux transfrontaliers (rares en effet ont été ceux qui possédaient déjà les indicateurs qui nous intéressaient).

La plupart du temps réservés à l'obtention de données qualitatives, les entretiens téléphoniques, ou questionnaires écrits, ont été parfois nécessaires afin d'obtenir les données chiffrées utiles et la validation de certaines interprétations.

Choix de présentation

L'organisation du présent ouvrage se présente en plusieurs chapitres et sous-chapitres. Une des nouveautés de la présente réédition repose dans l'ajout de petites introductions sur des sous-intercalaires pour chaque sous-chapitre de l'ouvrage. Conformément à sa version initiale, on a choisi une présentation par fiche à l'intérieur d'un atlas classeur, permettant de compléter chacune des parties par des nouvelles cartes qui viendront enrichir l'existant et s'inscrire avec cohérence dans le document-ressource ambitionné à terme.

Cette formule permet également, le cas échéant, de remplacer ou de mettre en comparaison une ancienne carte « périmée » avec une nouvelle quand l'évolution de la situation rend l'approche antérieure caduque.

A chaque carte correspond son commentaire au verso de la page permettant d'éviter toute désolidarisation de l'une avec l'autre.

Cette présentation en fiches « volantes » (même si elles bénéficient d'un emplacement précis dans l'ouvrage) a également l'avantage de permettre la mise en regard de n'importe quelle carte avec une autre, ainsi que tous les rapprochements et toutes les comparaisons possibles, les correspondances entre les différents thèmes pouvant se faire également à l'insu de leur auteur. L'utilisation d'échelles identiques vient également faciliter la confrontation entre les planches.

Certaines pages font figurer plusieurs cartes-vignettes quand celles-ci constituent la déclinaison d'un même thème en fonction de plusieurs paramètres.

Certains thèmes font parfois l'objet d'un « zoom » régional, permettant de réaliser la synthèse de la coopération transfrontalière d'un domaine d'activité sur l'ensemble d'une frontière.

Limites de l'exercice

Ce travail, réalisé avec des moyens limités (équipe très restreinte, contraintes de budget et de temps...), constitue néanmoins une première dans ce type d'exercice cartographique à cette échelle, une amorce de recherche et de réflexion sur une problématique émergente, encore peu balisée et défrichée.

L'atlas cartographique n'a pas vocation à être un document figé et pérenne, l'évolution géographique, économique et politique limitant la validité des cartes à quelques années voire quelques mois dans certains cas. Cet ouvrage est donc destiné à des réactualisations régulières même si certaines planches conserveront quoi qu'il en soit une valeur « historique ».

De nombreuses cartes n'ont pu être réalisées faute de sources disponibles ou même existantes. D'autres se fondent sur des données du recensement général de la population française de 1999, qui, faute d'actualisation totale, commencent à dater.

Un certain nombre de thèmes ne peuvent être cartographiés qu'à la condition de faire l'objet d'une étude préalable à part entière. Cette démarche, souvent complexe, n'a pas pu toujours être mise en œuvre dans le cadre contraint de l'élaboration de cet atlas, à l'exception de quelques domaines faisant l'objet de recherches par la M.O.T au cours de ces dernières années.

De nouvelles cartes sur de nouvelles thématiques paraîtront au fur et à mesure du lancement de nouvelles études par la M.O.T.

Toute remarque est donc la bienvenue afin d'améliorer progressivement cette deuxième édition de l'atlas, la compléter, la corriger le cas échéant (notamment à cause du problème des sources), proposer de nouveaux thèmes à illustrer, signaler l'existence de nouvelles sources plus actualisées ou plus fines, proposer une interprétation différente d'un phénomène...

Plan

L'atlas se divise en quatre grandes parties :

- la première est consacrée au fait géographique transfrontalier,
- la deuxième partie décline un certain nombre de thèmes qui caractérisent aujourd'hui la coopération transfrontalière,
- la troisième partie s'attache quant à elle à la dimension territoriale de la coopération transfrontalière, notamment aux projets de territoires qui se développent, tant à l'échelle des agglomérations transfrontalières qu'au sein des espaces ruraux et naturels,
- enfin, la quatrième partie traite du cadre politique et juridique ainsi que des outils de planification et de financement de la coopération transfrontalière.

Présentation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

Un outil évolutif au service des porteurs de projets

Les origines et le fonctionnement

En 1996, l'Etat français, ayant dressé un premier bilan de la coopération transfrontalière entre la France et ses pays voisins, constatait que les fonds communautaires (notamment INTERREG) étaient peu ou mal utilisés. Une enquête réalisée auprès des porteurs de projets a alors mis en évidence leur besoin d'une assistance opérationnelle.

C'est pourquoi, en avril 1997, à l'initiative de la DATAR et avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations et du Ministère de l'Équipement, un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) a créé la Mission Opérationnelle Transfrontalière sous la forme, dans un premier temps, d'une coordination interministérielle, associée à cinq sites pilotes candidats à l'expérimentation.

Le colloque "Les projets transfrontaliers dans la construction européenne" organisé à Strasbourg en janvier 1998, a permis à la MOT de se positionner comme une plate-forme d'échanges pour les acteurs de la coopération. Elle est ainsi devenue une association chargée de mettre en réseau les porteurs de projets. Cette double légitimité de la MOT (Comité de pilotage interministériel et association) lui donne l'avantage de pouvoir favoriser un dialogue permanent entre les autorités nationales et communautaires et les porteurs de projets locaux (collectivités locales, entreprises, réseaux transfrontaliers...)

La Mission Opérationnelle Transfrontalière est actuellement présidée par Pierre MAUROY (Lille Métropole Communauté Urbaine) et ses deux vice-présidents sont Alain LAMASSOURE (Eurocité basque Bayonne San Sébastien) et Jean-Claude GUIBAL (Riviera franco-italienne). Christiane ECKERT (Mulhouse) en assure le secrétariat et la Caisse des dépôts et consignations (Jean-Marc GARNIER) la fonction de trésorier.

les missions

L'objectif principal de la MOT est de faciliter la réalisation de projets transfrontaliers initiés par l'Etat et les collectivités territoriales et de permettre une meilleure utilisation des fonds européens (Programme d'Initiative Communautaire INTERREG pour la période 2000-2006 et Objectif 3 de "Coopération territoriale" pour la période 2007-2013).

• L'assistance opérationnelle aux porteurs de projets

Loin de se cantonner à une réflexion sur l'évolution des politiques transfrontalières, la MOT apporte, avant tout, une aide concrète et opérationnelle aux acteurs locaux désireux de s'engager dans la construction de projets. Tous les adhérents à l'association peuvent demander à la MOT de les aider à la réalisation de leurs projets, à condition que ceux-ci soient véritablement transfrontaliers. La mission d'assistance opérationnelle se décline selon trois modes :

- faire connaître, valoriser les pratiques et favoriser leur transfert,
- mobiliser les ressources des partenaires fondateurs : compétences, moyens financiers des réseaux DIACT, CDC, Ministères (Ecologie, du développement et de l'Aménagement durables ; Affaires étrangères et européennes ; Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales...)
- apporter une expertise en fonction des besoins exprimés.

La Mission adapte pour chaque intervention son expertise aux réalités du terrain, en constituant des équipes de travail pluridisciplinaires et plurinationales dans lesquelles sont assemblées les compétences techniques utiles en fonction des projets traités ainsi que des régions et pays concernés.

• La mise en réseau des acteurs

Le rôle de mise en réseau transparaît dans toutes les activités de la MOT. L'association regroupe plus qu'une quarantaine de collectivités territoriales (communes, groupements de communes, départements, régions) situées de part et d'autre des frontières, des grandes entreprises, des associations, des réseaux nationaux et transfrontaliers...)

La mise en réseau est basée notamment sur la diffusion de l'information, l'échange de bonnes pratiques et le transfert de savoir-faire. Elle se décline en plusieurs outils :

- La lettre "Espaces transfrontaliers", premier outil d'information trimestriel créé en décembre 1997, traite des grands événements du réseau et fait le point sur un sujet ou une thématique d'actualité.
- La newsletter "L'actualité transfrontalière", créée en 2004, informe chaque mois de l'actualité de la coopération transfrontalière ; elle est traduite depuis l'année 2005 en anglais ainsi que dans une autre langue européenne (allemand, espagnol, italien et néerlandais).
- Les cahiers thématiques rendent compte de manière approfondie des études et recherches menées par la MOT sur un thème précis (santé, intercommunalité, transports...). Ils permettent ainsi de valoriser et de capitaliser les travaux de la MOT en les confrontant à la pratique et en les rendant plus accessibles.
- Le site Internet www.espaces-transfrontaliers.eu créé en 2001 est devenu un outil de référence dans le domaine du transfrontalier. Il donne accès à d'importantes bases de données documentaires, cartographiques, juridiques, de projets transfrontaliers, etc. Il permet également la diffusion des publications de la MOT et favorise la mise en réseau des acteurs. Il a été enrichi en 2005 de versions anglaise, allemande, espagnole et italienne.
- Un fonds juridique et documentaire a été constitué et est accessible sur le site Internet.
- Un fonds cartographique regroupé dans le présent atlas donne à voir des réalités géographiques et économiques souvent ignorées.
- Les colloques et séminaires permettent aux acteurs d'échanger sur les problématiques communes, de partager expériences et bonnes pratiques et de faire reconnaître la MOT comme un partenaire à part entière des instances nationales et communautaires.

· L'aide à la définition de stratégies d'ensemble en matière transfrontalière

Cet axe d'intervention vise à faire évoluer les politiques et le cadre législatif au niveau national et européen en matière de coopération transfrontalière. Le positionnement de la MOT lui permet à la fois de faire remonter les besoins et les propositions des sites transfrontaliers et de faire redescendre les orientations des autorités nationales.

Cette mission d'aide à la définition de stratégies d'ensemble répond à des demandes émanant de l'Etat mais aussi des acteurs locaux et se traduit par des recherches sur des thématiques transversales : projets de territoire transfrontaliers (agglomérations, pays, espaces naturels), développement économique, transports, coopération sanitaire...

Enfin, pour faciliter l'exercice de la coopération transfrontalière, la MOT est amenée à faire des propositions d'évolution législative. Les deux amendements qu'elle a proposés à la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains ont permis des avancées significatives : grâce à eux, les documents d'urbanisme applicables aux territoires transfrontaliers prennent en compte l'occupation des sols dans les territoires des Etats limitrophes et il est possible aujourd'hui de créer des SEM Locales véritablement transfrontalières. De même, la MOT a réussi en 2004, à initier et à faire porter un amendement permettant d'introduire la notion de "district européen" dans la Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales. La MOT suit également de près la mise en œuvre du groupement européen de coopération territoriale (GECT), nouvel outil communautaire de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

· Les projets européens

La MOT s'investit de plus en plus dans des projets européens. Elle est notamment chef de file du projet INTERFORM, réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières. Ce projet, initié en 2004, est financé dans le cadre du programme européen d'assistance technique INTERACT.

Elle a par ailleurs rédigé un "Guide pratique de la coopération transfrontalière" pour le compte du Conseil de l'Europe qui décrit le cadre juridique de la coopération transfrontalière et retrace les bonnes pratiques de coopération entre collectivités et autorités locales situées de part et d'autre des frontières.

La MOT s'est également investie dans la préparation de la nouvelle programmation européenne 2007-2013 et a mené des actions directes auprès des instances nationales et européennes pour une meilleure prise en compte de la spécificité des zones frontalières. L'enjeu pour la MOT, dans le cadre de la programmation européenne 2007-2013, est d'élargir ses actions à l'ensemble des frontières européennes (stratégie EUROMOT) en passant des conventions avec d'autres réseaux européens pour mieux peser sur l'avenir de la coopération transfrontalière en Europe.

1 Le fait géographique transfrontalier

Le fait géographique transfrontalier

Cette partie est consacrée à l'illustration du fait géographique transfrontalier : avant d'aborder à proprement parler la coopération transfrontalière avec l'ensemble des thématiques, des acteurs et des processus juridiques et administratifs qu'elle implique, il s'agit dans ce chapitre de montrer les dynamiques très spécifiques auxquelles sont soumises les zones situées de part et d'autre des frontières.

La présence de la frontière qui sépare ces espaces est loin d'être anodine. Plus ou moins perméable en fonction des zones géographiques traversées (« frontière creuset », « frontière-glacis »), elle est rarement étanche, en particulier entre la France et ses pays voisins. Elle constitue non seulement le point de contact entre différents systèmes nationaux, mais sa présence elle-même, par les ruptures qu'elle implique (langues et culture, réglementations et législations dans tous les domaines, niveaux de vie...), stimule toute une gamme de flux, de dynamiques qui n'ont de raison d'être que par l'existence de ces différentiels.

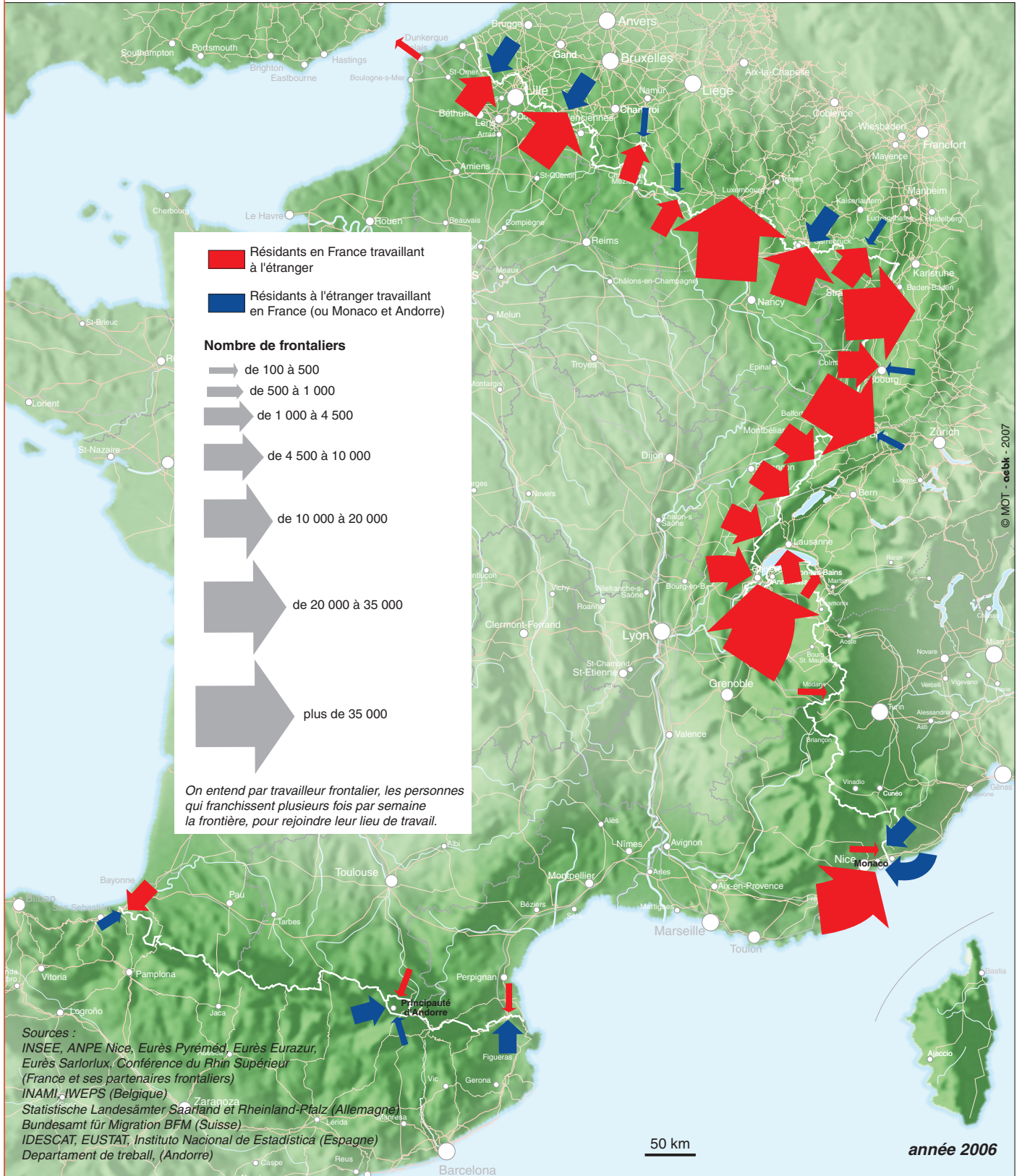
Une première série de cartes concerne les flux de travailleurs frontaliers, phénomène géographique le plus spectaculaire dans la relation qui unit les zones frontalières françaises à leurs territoires équivalents dans les pays voisins. Ces flux massifs, quotidiens et en croissance continue depuis leur observation ne sont pas seulement à l'origine de la prise de conscience de la nécessité de la coopération transfrontalière : par leur ampleur, ils constituent véritablement le premier élément constitutif des bassins de vie transfrontaliers.

Après deux cartes qui présentent l'ensemble des flux transfrontaliers sur les frontières françaises (localisation quantifiée des flux entrants et sortants, taux d'actifs frontaliers par zone d'emploi frontalière française), une série de cartes traite de la répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers chacun des pays voisins. D'autres cartes abordent la répartition par catégorie socio-professionnelle des travailleurs frontaliers, au niveau d'ensemble comme pour chaque pays de destination. Une carte d'ensemble s'intéresse à la répartition et à la localisation des résidents étrangers de nationalité des pays voisins par zones d'emplois frontalières françaises tandis qu'une autre compare les taux de chômage des espaces situés de part et d'autre de la frontière.

Enfin, pour illustrer le fait géographique transfrontalier, il nous est apparu pertinent de mettre en exergue quatre cartes, réalisées par la MOT en 2004, éléments d'un diagnostic territorial transmanche qui illustrent les dynamiques à l'œuvre au sein d'un territoire transmaritime de proximité Kent-Nord-Pas-de-Calais.

Les flux

Flux de travailleurs frontaliers





Les flux

I - Le fait géographique transfrontalier

Flux de travailleurs frontaliers

Les migrations de travailleurs frontaliers constituent l'élément géographique le plus tangible et le plus spectaculaire de la réalité transfrontalière. On considère qu'un travailleur est frontalier quand il passe l'essentiel de son temps professionnel de l'autre côté de la frontière et que son salaire est essentiellement issu de cette activité.

Dans la plupart des cas, les données publiées ici concernent des personnes qui occupent un emploi à temps complet de l'autre côté de la frontière. Une petite proportion concerne néanmoins des personnes qui réalisent l'essentiel de leur activité de l'autre côté de la frontière mais ne sont pas salariés permanents d'un employeur étranger (exemple des métiers du bâtiment ou de la médecine libérale sur la frontière franco-italienne).

En 2005, on estimait à au moins 300 000 le nombre de personnes résidant en France qui franchissent chaque jour la frontière pour aller travailler dans les pays voisins. On utilise dans ce commentaire dans la plupart des cas le terme « résidents en France » et non pas « résidents français » car sur les frontières belges, allemandes et suisses, un nombre appréciable de ressortissants de ces pays sont installés en France même s'ils continuent à travailler dans leur propre pays. Correspondant parfois à un tiers des travailleurs frontaliers d'une zone d'emploi (Allemands en nord-Alsace, Suisses dans le Genevois français), ils sont dans leur majorité comptabilisés dans les flux.

Ce chiffre qui date majoritairement de 2005 est en fait une estimation dans la mesure où ces flux sont très volatils, très dépendants de la conjoncture économique des pays voisins, en évolution permanente. Cette estimation globale repose sur des différentes statistiques nationales, qui ne datent pas toutes de la même année, les plus récentes (2007) concernant la Suisse, les plus anciennes (1999 et 2001) concernant les flux franco-espagnols.

Enfin, ce chiffre constitue un minima : l'évolution du nombre de travailleurs frontaliers à destination des pays voisins et résidents en France étant globalement en hausse sensible et permanente (près de 30% en moyenne depuis 1999, avec 234 000 travailleurs frontaliers sortants à cette date). Notons que ce taux moyen cache en fait de fortes disparités, certains pays comme le Luxembourg ayant connu une croissance de plus de 60 % dans l'accueil des frontaliers résidant en France, d'autres comme l'Allemagne en ont perdu près de 8% par rapport à 1999.

En direction de la France, environ 11 000 résidents voisins européens viennent quotidiennement pour y exercer une activité professionnelle, chiffre stable par rapport à 1999.

La balance des migrations est donc extrêmement déséquilibrée. On constate d'ailleurs une évolution sur les 40 dernières années qui renforce le travail frontalier hors de France et la raréfaction de ceux qui viennent dans notre pays pour y occuper un emploi. Le phénomène est particulièrement net sur la frontière franco-belge où, il y a encore une vingtaine d'années, le nombre de Belges était très supérieur au nombre de Français se rendant dans le pays voisin pour travailler alors qu'ils sont aujourd'hui 5 fois moins nombreux que les Français se rendant en Belgique.

Cette évolution est un indicateur de l'évolution du dynamisme de l'économie française par rapport à celles de nos partenaires et voisins européens et dans une moindre mesure, de l'attractivité résidentielle du territoire français.

Les pays qui accueillent le plus grand nombre de travailleurs résidant en France sont la Suisse, le Luxembourg, passant désormais au 2ème rang devant l'Allemagne. Ces pays de destination le sont d'ailleurs depuis les premières décennies de l'après-guerre.

La **Suisse** est le premier pays d'accueil ; au moins 134 000 frontaliers venant de France y viennent quotidiennement travailler (98 000 en 1999) : les deux principaux corridors d'entrée étant situés entre l'Alsace et le nord-ouest suisse (Bâle, Soleure, Argovie...) avec 35 000 personnes et entre l'Ain, la Haute Savoie et Genève (75 000 personnes, dont 10 000 Suisses ou binationaux et 8 000 fonctionnaires internationaux). Une migration plus diffuse mais néanmoins considérable (au moins 15 000 personnes) s'effectue à travers le massif jurassien vers les cantons helvétiques limitrophes. Enfin et dans une moindre mesure, on enregistre 900 tra-

vailleurs frontaliers en provenance de la Haute-Savoie vers le canton du Valais. Les flux de Suisses (environ 100 personnes seulement) en direction de la France se concentrent principalement vers le Haut-Rhin. Il est intéressant de noter que l'évolution est contrastée entre les différents cantons suisses : si les flux vers Genève ont augmenté de plus de 30 % en 5 ans, ils ont baissé depuis 2002 vers les cantons alémaniques (mutation de l'économie bâloise vers une économie de la connaissance).

Plus de 60 000 personnes se dirigent chaque jour vers le **Luxembourg** (37 000 en 1999 soit une hausse de 62%), en provenance de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.

L'**Allemagne** accueille 56 300 travailleurs frontaliers (61 000 en 1999). Ce chiffre connaît une baisse sensible (- 7,7%) depuis le début de la décennie, à relier aux difficultés rencontrées par la conjoncture économique allemande. La principale destination est le Bade Wurtemberg (30 200 frontaliers), la Sarre (21 000) et enfin la Rhénanie-Palatinat (5 000). L'Allemagne envoie quant à elle 1 700 travailleurs vers la France.

La **Belgique** accueillait en 2003 environ 24 000 travailleurs frontaliers en provenance de France (19 500 en 1999 soit une hausse de 24%); les flux sont très diffus le long de la frontière : 4 800 vers la Flandre, 13 700 vers le Hainaut belge, le reste en provenance de Champagne et de Lorraine à destination de l'est de la Wallonie. On compte dans le sens inverse 5 350 résidents en Belgique venant quotidiennement travailler en France (chiffre en baisse de 18% depuis 1999).

Les migrations de travailleurs entre la France et l'**Italie** se concentrent quasi exclusivement sur le littoral méditerranéen. Environ 1 500 Italiens se dirigent vers les Alpes Maritimes; on dénombre 450 résidents en France dans le sens inverse. L'essentiel des flux de travailleurs frontaliers locaux ont pour destination la **Principauté de Monaco**, principal pôle d'emploi de la zone (en dehors de Nice), qui accueille les flux quotidiens d'au moins 3500 Italiens et 28 000 Français. A cet égard, il est intéressant de noter que pour 30 000 habitants (dont moins de 6 000 de nationalité monégasque), la Principauté compte 38 000 emplois, essentiellement occupés par des non résidents à Monaco.

Les flux de travailleurs entre la France et l'**Espagne** sont plus restreints. Du fait de l'obstacle pyrénéen, ils se concentrent majoritairement sur les deux corridors littoraux : le principal lieu de passage (lié à la densité urbaine) est la côte basque : 1 000 résidents en France viennent travailler en Espagne et 700 Espagnols viennent travailler dans les Pyrénées Atlantiques (chiffre en forte baisse). Sur le littoral catalan, 1 200 Espagnols viennent travailler dans les Pyrénées Orientales (moins de 300 dans le sens inverse) mais ces chiffres n'ont pas été réactualisés depuis 2001.

La **Principauté d'Andorre** (à l'instar de Monaco) accueille également des travailleurs mais dans des proportions plus réduites : 1 200 Espagnols et moins de 100 Français.

Enfin la **Grande Bretagne** accueillait en 1999 241 travailleurs frontaliers résidant dans le Nord-Pas-de-Calais. La faiblesse du chiffre est à corriger à l'inadaptation actuelle et au coût élevé du franchissement quotidien du détroit entre les deux pays en dépit d'une demande réelle.

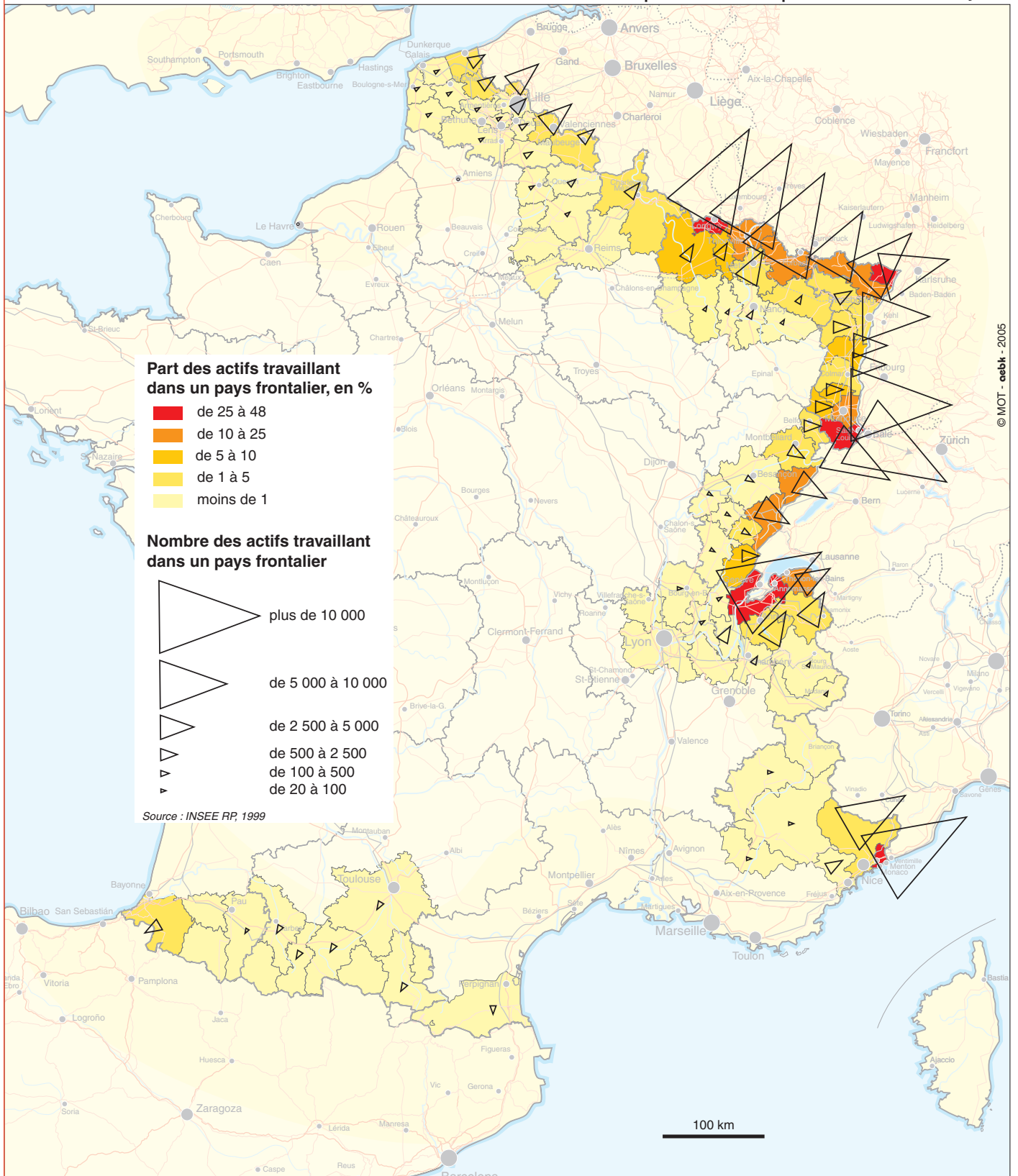
Ces flux sont la plupart du temps générés par l'existence d'emplois souvent mieux rémunérés qu'en France (ce qui est le cas au Luxembourg, en Allemagne et en Suisse). Les différences de traitement sont parfois très importantes (surtout entre la France et la Suisse, Monaco et le Luxembourg où les salaires varient souvent du simple au double ou triple).

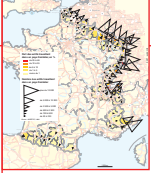
Les secteurs d'activités comme les catégories socioprofessionnelles correspondant à ces emplois sont très variés. Un grand nombre d'emplois proposés sont peu qualifiés (personnel d'entretien...) en particulier au Luxembourg, en Allemagne et en Suisse mais le différentiel de salaires justifie le déplacement. Des secteurs d'activités caractéristiques de certains pays : secteur bancaire et des assurances en Suisse et au Luxembourg, chimique et pharmaceutique à Bâle, organisations internationales à Genève emploient également des contingents très importants de travailleurs frontaliers sur toute l'échelle socio-professionnelle (de l'employé au directeur).

Ces flux de travailleurs frontaliers contribuent à l'émergence de véritables bassins d'emploi et de vie transfrontaliers, préfiguration d'une Europe de plus en plus intégrée.

Les flux

Taux d'actifs transfrontaliers par zone d'emploi frontalière française





Les flux

Taux d'actifs transfrontaliers par zone d'emploi frontalière française

Cette carte donne à voir le phénomène des travailleurs frontaliers en se concentrant sur les actifs frontaliers résidant côté français et sortants. Si elle est moins actualisée que la planche précédente car fondée sur les données du dernier recensement général de la population (1999), cette carte permet un éclairage intéressant croisant la part des actifs concernés par le travail frontalier dans des bassins de vie restreints (échelle fine de la zone d'emploi) et leur nombre en valeur absolue.

Par le découpage systématique de la bande frontalière française en zones d'emploi (la plus petite échelle permettant une lisibilité sur une carte à cette échelle), apparaissent surtout les fortes concentrations de travailleurs frontaliers, bien identifiées dans la planche précédente et à destination des grands pôles pourvoyeurs d'emploi de l'autre côté de la frontière qui captent 75% des effectifs des travailleurs frontaliers résidant en France : dans l'ordre décroissant le Luxembourg, le canton de Genève avec ses périphéries vaudoises, les cantons de Bâle Ville et Bâle Campagne, la Principauté monégasque, les aires urbaines de Sarrebruck et Karlsruhe.

Le pouvoir de captation par ces pôles de la main d'œuvre résidant côté français est parfois très élevé : dans la zone d'emploi de Saint Louis, c'était près d'un actif sur deux qui était travailleur frontalier en 1999, 41% pour la zone d'emploi de Menton, 37% pour le Genevois français

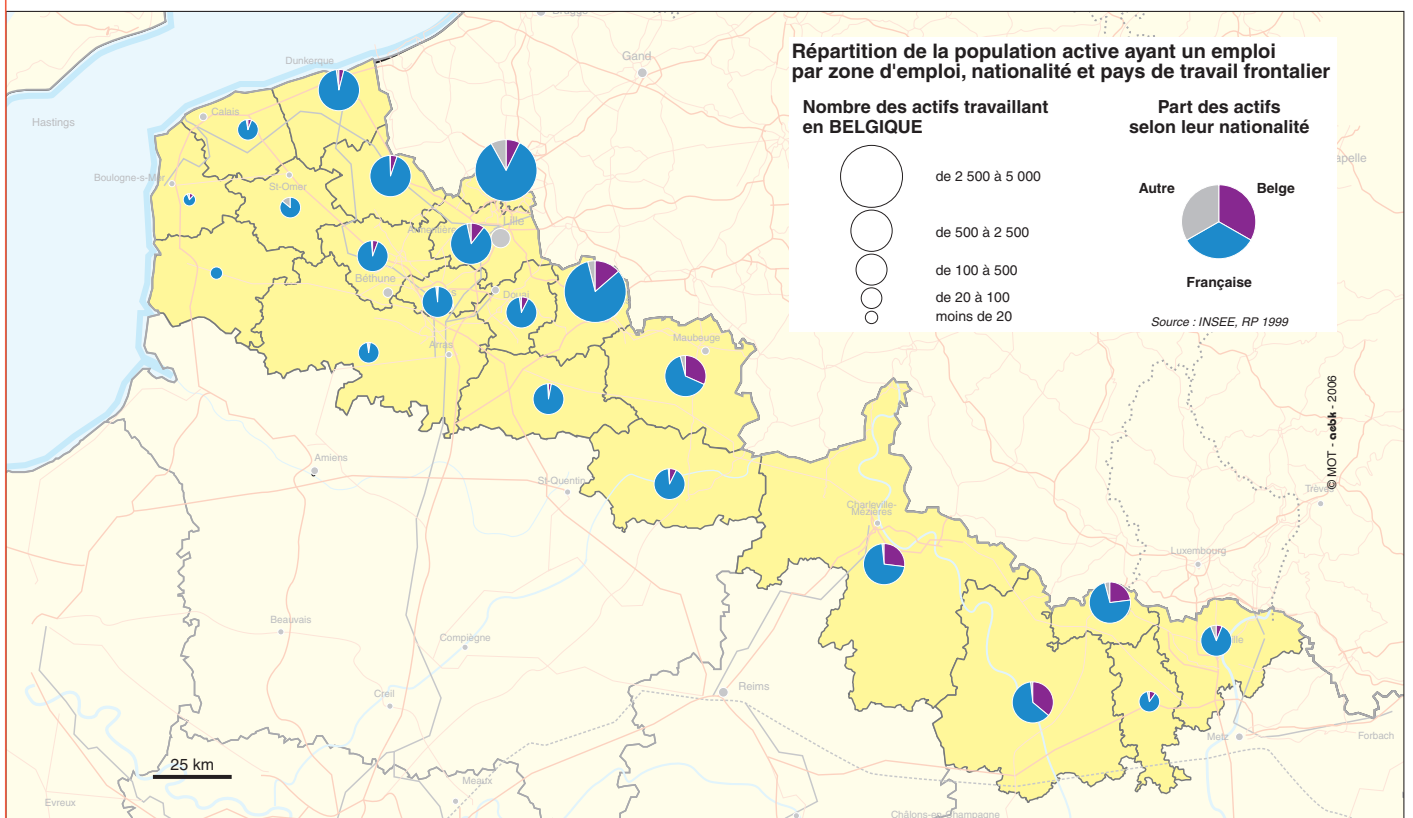
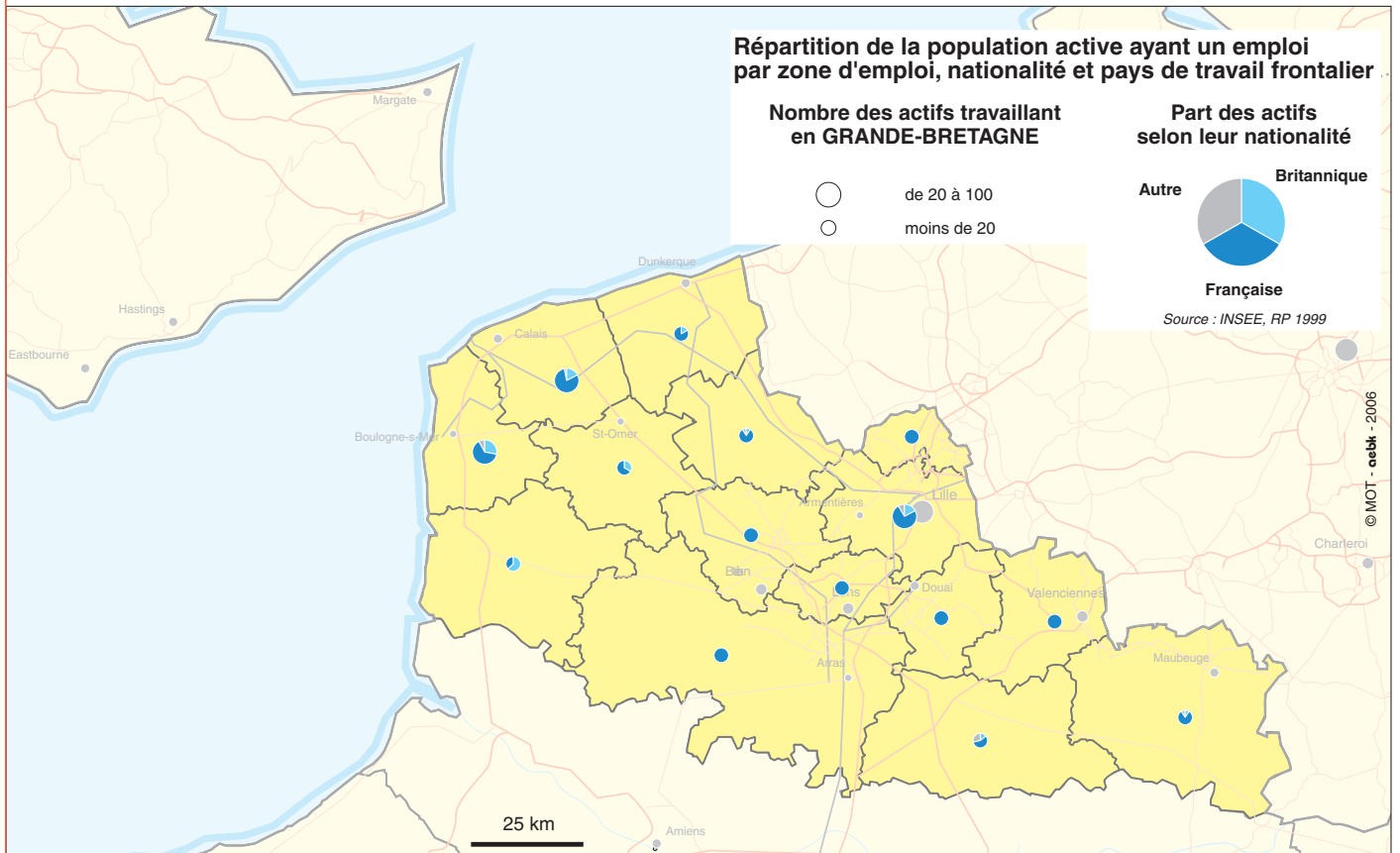
et la zone d'emploi de Longwy, 35 % pour la zone d'emploi de Wissembourg... Il est intéressant de noter que si la carte avait pu être réalisée sur des données de 2005, ces taux auraient presque été partout supérieurs à ceux de 1999 à la faveur de la hausse quasi généralisée du travail frontalier, notamment à destination du Luxembourg (+ 62% de travailleurs frontaliers résidant en France supplémentaires), des cantons suisses romands (+ 25 %) et de la Belgique (+ 24%).

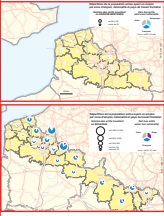
Si le découpage avait pu être encore plus fin que la zone d'emploi, on aurait pu constater que certains cantons ou communes envoient parfois plus de 75% de leur actifs travailler de l'autre côté de la frontière (notamment à proximité du Luxembourg, de Bâle et de Genève), ce qui ne peut que susciter l'interrogation sur l'état de dépendance économique extrême de ces territoires à l'égard des espaces européens voisins.

Ce lien étroit peut toutefois être rompu ou du moins fortement diminué du jour au lendemain en fonction de la conjoncture politique et économique frontalière, sans que la partie française puisse véritablement réagir, ce qui s'est passé notamment dans le sud de l'Alsace où la mutation récente de l'économie bâloise vers une économie de la connaissance et où bon nombre d'activités de production ont été délocalisées, a touché durement l'emploi du Sundgau et du pays de Saint Louis (le taux de chômage y est passé de 5% à 8,7% entre 2000 et 2005).

Les flux

Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers la Grande Bretagne et la Belgique





Les flux

Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers la Grande Bretagne et la Belgique

Cette planche est la première d'une série de 7 cartes consacrées à la répartition par nationalité des actifs frontaliers résidant en France et travaillant dans des pays voisins. Leur nombre en valeur absolue est également représenté. Ces données, issues du recensement général de la population 1999, sont représentées à la zone d'emploi. La répartition par nationalité distingue pour chacune de ces cartes la part de Français, celle relative au nombre de ressortissants du pays frontalier de destination et qui résident côté français tout en travaillant dans leur pays et enfin une troisième catégorie, en général plus réduite, correspondant aux autres nationalités.

Cette série a pour objectif de comparer ces données entre les différents pays de destination frontaliers et de montrer que pour certains cas, la part des ressortissants du pays frontalier de destination sur l'ensemble des actifs transfrontaliers peut être importante. Elle est d'ailleurs à rapprocher de la carte consacrée au nombre de ressortissants des pays frontaliers (actifs, enfants et retraités) résidant côté français.

La carte consacrée aux flux de travailleurs frontaliers du Nord-Pas-de-Calais vers la **Grande-Bretagne** permet de constater la faiblesse du phénomène entre les deux pays. Au total, la région Nord-Pas-de-Calais totalisait en 1999 seulement 241 travailleurs frontaliers à destination de la Grande-Bretagne.

Concentrés au sein de deux zones d'emploi : celle littorale de Calais, où sont présents la majorité des liaisons maritimes transmanche ainsi que le départ du tunnel sous la Manche et celle de Lille, la plus peuplée et reliée par l'Eurostar à la Grande Bretagne. La part des Britanniques parmi les actifs frontaliers à destination du Royaume Uni est de 22%, soit 45 personnes dans toute la région.

Le nombre des frontaliers résidant dans le Nord-Pas-de-Calais à destination de la Grande Bretagne est extrêmement faible comparé aux 15 000 résidents de la région dont 1800 résidents belges, qui allaient travailler quotidiennement en 1999 en Belgique.

Outre l'obstacle linguistique et le profil sociologique de la population littorale de la région, c'est surtout l'inadaptation du mode de transport proposé qui vient en grande partie expliquer cette faiblesse. L'absence d'une desserte ferroviaire de proximité efficace est flagrante: pas d'interconnexion avec les modes de transports régionaux, faiblesse des fréquences, coûts exorbitants du lien Eurostar Calais-Ashford, conçu exclusivement pour une desserte internationale Paris et Bruxelles – Londres, ainsi que les prix élevés du passage de la voiture par la navette Eurotunnel, autant d'éléments dissuasifs malgré un potentiel élevé (notamment pour des Britanniques

désireux de résider en France tout en continuant à travailler côté anglais).

Cette faiblesse du flux de travailleurs transfrontaliers explique la forte présence d'actifs français qui résident dans le Kent, pour des raisons professionnelles, car n'ayant pas la possibilité technique d'être des *commuters* dans de bonnes conditions. Ce lien ténu des flux de travailleurs frontaliers témoigne enfin de la faible intégration des deux économies régionales du Kent et du Nord-Pas-de-Calais.

Les flux à destination de la **Belgique** sont beaucoup plus nombreux. Au total, on comptabilisait au RP de 1999 19 500 travailleurs frontaliers de France (24 000 en 2003) vers ce pays dont l'essentiel en provenance du Nord-Pas-de-Calais. Ce flux se caractérise par sa dissémination. En effet, on n'enregistre pas de contrastes marqués en termes d'effectifs de travailleurs frontaliers sur l'ensemble de la frontière, même si les effectifs les plus importants sont concentrés dans la métropole lilloise (zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing vers la partie flamande) et dans le Valenciennois, particulièrement peuplés. Cette répartition diffuse des passages à travers la frontière s'explique également par le fait qu'aucune métropole ou pôle d'emploi particulier côté belge ne vient polariser les flux transfrontaliers.

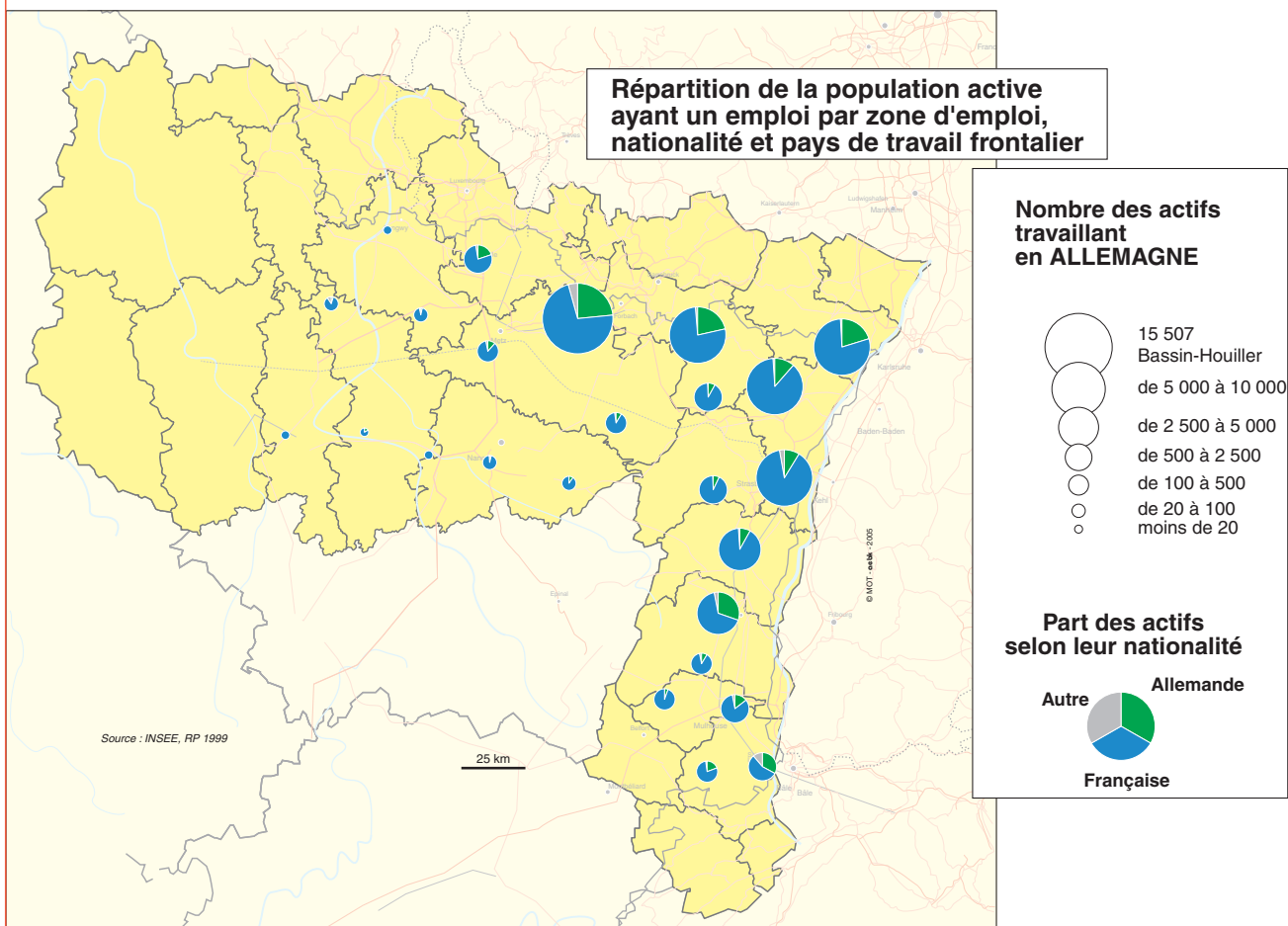
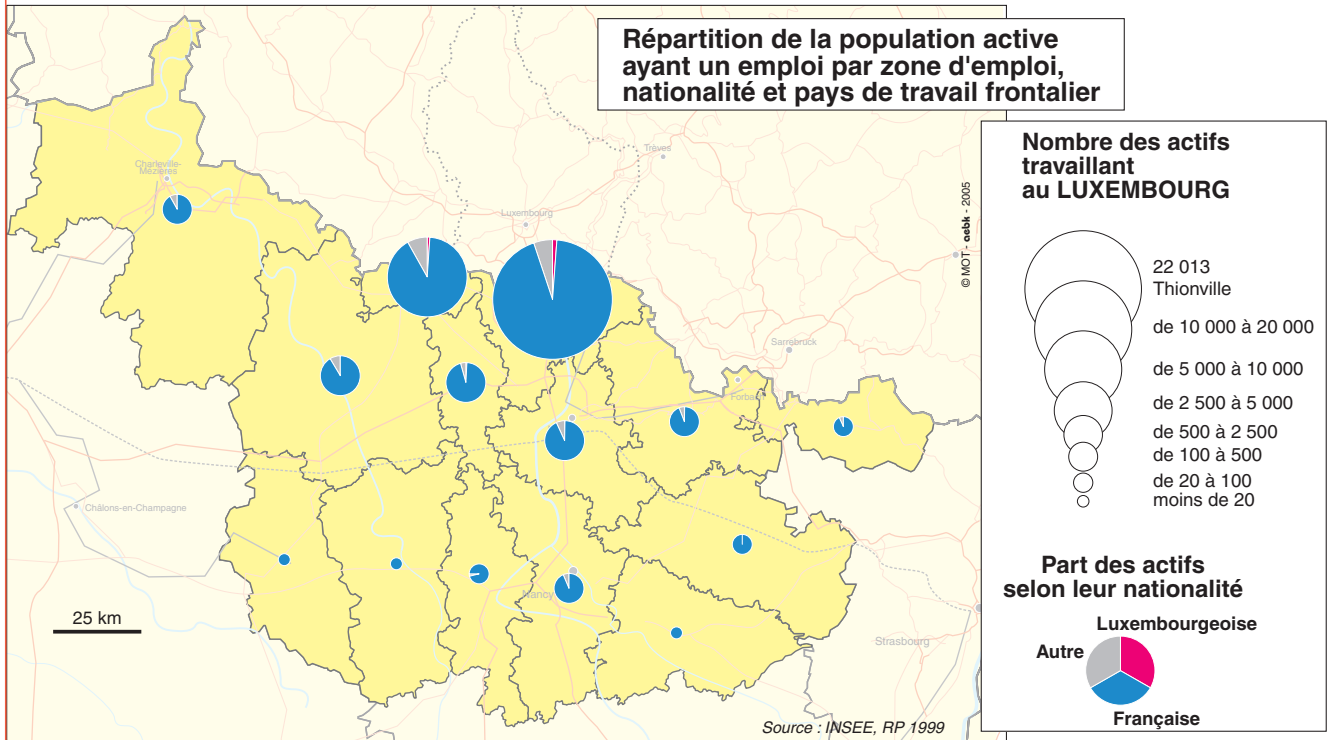
Une autre des caractéristiques s'illustre par une proportion importante de Belges dans les flux de la France vers la Wallonie, où ils représentent entre un quart et plus d'un tiers des effectifs des travailleurs frontaliers, à corréliser selon toute vraisemblance avec une proximité culturelle et linguistique beaucoup plus forte qui permet leur implantation résidentielle sans obstacle majeur côté français pour un coût du logement moindre qu'en Belgique et une fiscalité sur le revenu plus avantageuse.

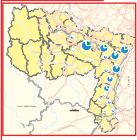
Par contraste, on note que la part des Belges dans les flux entre le Nord-Pas-de-Calais et la Flandre belge est beaucoup plus faible (4% dans le Dunkerquois, 5% dans la Vallée de la Lys).

Il est intéressant de noter que ce flux sortant entre la France et la Belgique est en augmentation croissante depuis une vingtaine d'années, notamment vers la Flandre, économiquement très dynamique et au taux de chômage très bas (4%), alors que les flux entrants (de la Belgique vers la France) se raréfient d'année en année au point d'être aujourd'hui 5 fois moins importants que ceux à destination d'Outre Quiévrain. Cette proportion était inverse il y a une trentaine d'années. La motivation d'un salaire plus élevé et de charges inférieures côté belge (13,07% en 2006 au lieu de 23% côté français), vient s'ajouter au fait que les travailleurs résidant côté français paient leur impôts sur le revenu en France, proportionnellement moins élevé que pour les résidents côté belge.

Les flux

Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers le Luxembourg et l'Allemagne





Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers le Luxembourg et l'Allemagne

En 1999, on dénombrait 37 000 travailleurs frontaliers résidant côté français à destination du **Luxembourg**. Ils sont aujourd'hui 60 000 et leur provenance s'est étendue le long de la Moselle jusqu'à Nancy, à la faveur du grand dynamisme de l'économie luxembourgeoise réclamant une main d'œuvre toujours plus nombreuse (qu'elle rémunère bien plus qu'en France), afin de poursuivre son développement, et d'une desserte de transports ferroviaires cadencée et efficace drainant des bassins de vie peuplés côté français (Longwy et sillon mosellan) et à destination d'un pôle concentré pourvoyeur d'emplois.

On remarque que la part des Luxembourgeois est très faible dans les flux de travailleurs frontaliers entre la France et le Luxembourg. Leur faible nombre est à imputer au fait que contrairement aux autres ressortissants des pays frontaliers, les Luxembourgeois ont un intérêt particulier à résider dans leur pays, pour des raisons à la fois financières (aide au logement, sécurité et assistance sociale, priorité à l'emploi), et culturelle (l'enseignement scolaire se fait à la fois en allemand et en français). Enfin, ils sont numériquement peu nombreux : ils représentent moins des deux tiers des 450 000 habitants de leur pays, dont le solde migratoire est le plus élevé d'Europe (+10%).

L'Allemagne attirait en 1999 61 000 travailleurs. Ce chiffre a baissé pour des raisons liées à la conjoncture économique intérieure allemande pour atteindre en 2004 56 300 personnes. Malgré tout, l'Allemagne reste une destination importante pour les flux de travailleurs frontaliers, notamment par le niveau de rémunération, nettement supérieur, qu'elle propose.

La zone d'origine des travailleurs frontaliers côté français est particulièrement étendue, de la Moselle au sud de l'Alsace. Les effectifs sont particulièrement importants dans l'ensemble des zones directement frontalières tant celles-ci sont peuplées (Moselle et sillon rhénan) et les destinations allemandes pourvoyeuses d'emploi nombreuses (tout un tissu économique réparti dans un semis de villes moyennes de l'autre côté de la frontière).

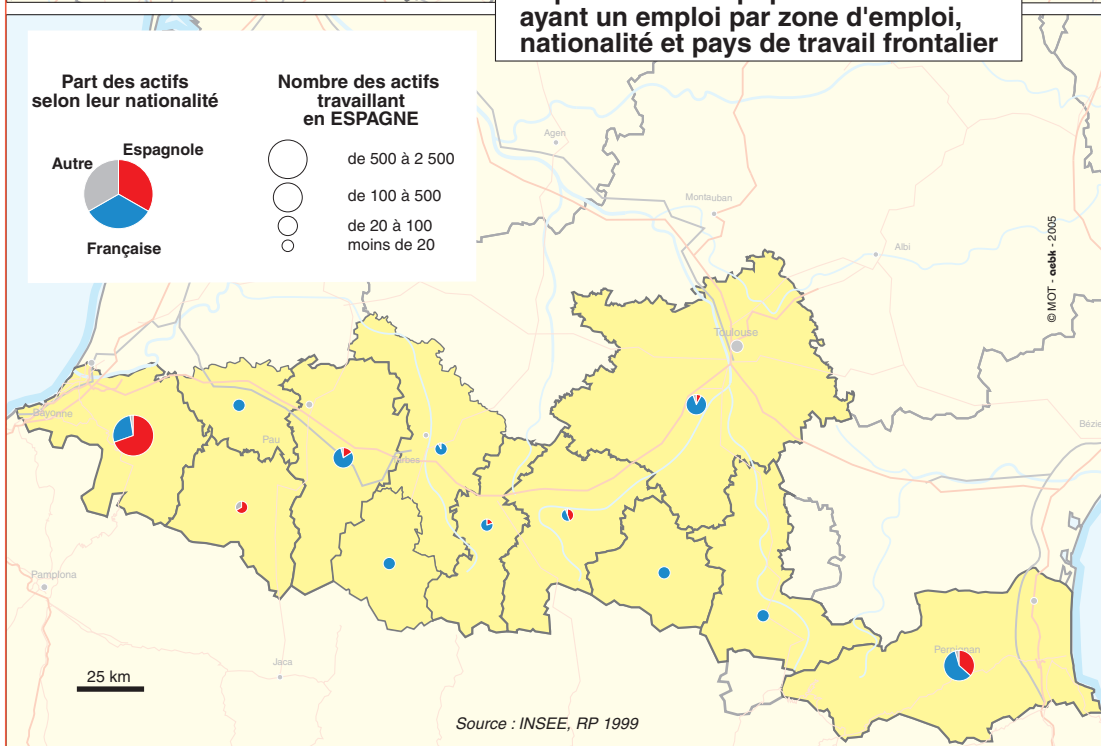
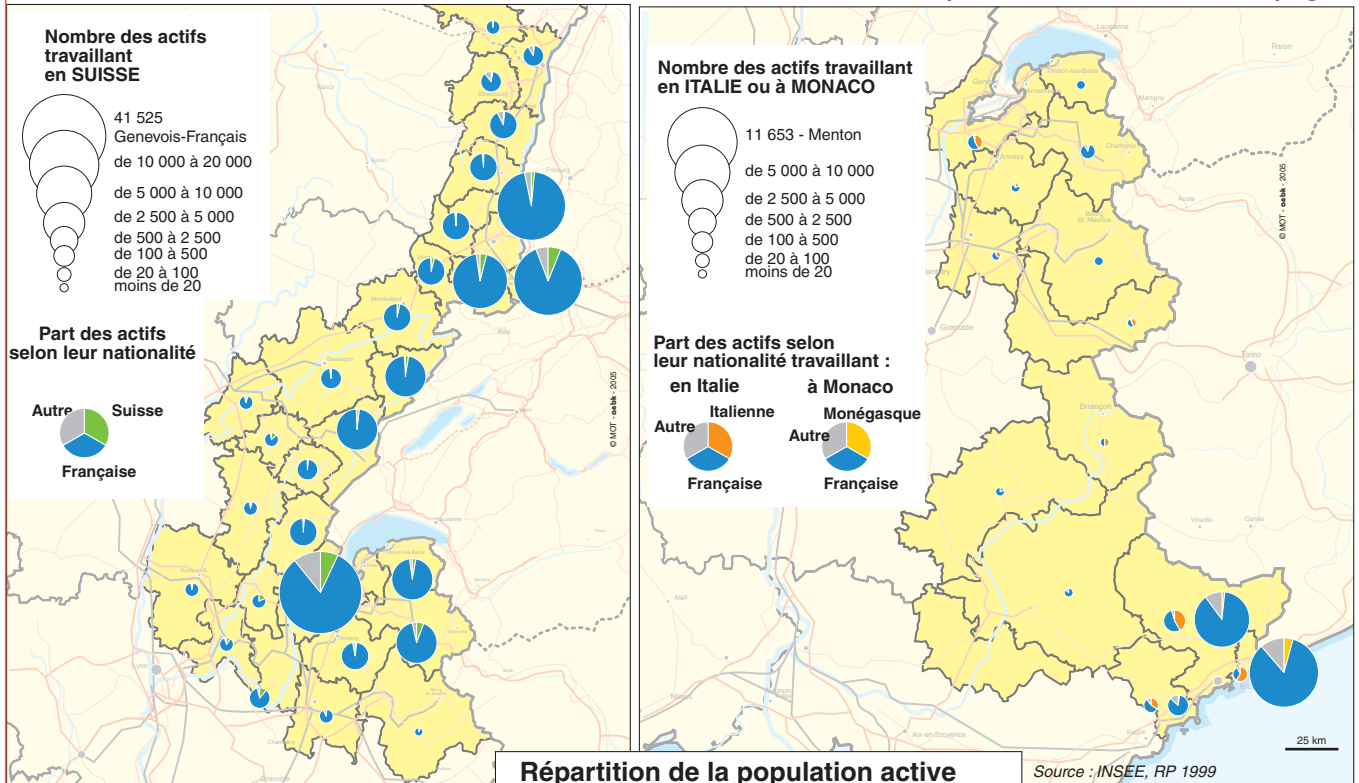
La zone d'emploi de Forbach Saint-Avold est celle qui envoie le plus de travailleurs frontaliers avec plus de 11 000 travailleurs en 1999 à destination de la Sarre.

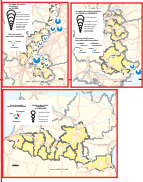
Une des caractéristiques des flux de travailleurs frontaliers à destination de l'Allemagne réside dans le fait qu'une partie importante d'entre eux sont de nationalité allemande. Ils représentaient en 1999 7300 personnes, soit 12% de l'ensemble de ces flux mais peuvent atteindre dans de nombreuses zones d'emploi de 25 % à un tiers des frontaliers. La présence massive de résidents allemands est importante dans la partie française de la conurbation sarroise, dans le nord Alsace, et dans une moindre mesure dans la région de Colmar et de Saint Louis.

Ces implantations datant surtout des années 1990 ont été motivées à l'époque par un coût du logement inférieur aux prix pratiqués outre Rhin, ce qui est aujourd'hui de moins en moins le cas, d'où un ralentissement très net de cette tendance.

Les flux

Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers la Suisse, l'Italie, la Principauté de Monaco et l'Espagne





Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers la Suisse, l'Italie, la Principauté de Monaco et l'Espagne

La Suisse représente de loin la première destination des travailleurs frontaliers à partir de la France. En 1999, elle accueillait 98 000 travailleurs frontaliers résidant en France (110 000 en 2005 et 134 000 en 2007). A l'instar du Luxembourg, elle propose des rémunérations très supérieures à celles pratiquées en France (de + 50% au double voire au triple sur dans certains secteurs).

La zone d'origine des travailleurs frontaliers côté français est très étendue : du nord de l'Alsace aux périphéries est de Lyon avec des pics de concentration dans le sud de l'Alsace (plus de 30000 personnes dans les zones d'emploi de Mulhouse, Saint Louis et Altkirch) à destination de Bâle, ainsi que dans les périphéries françaises de Genève (41 500 personnes en 1999, 75 000 aujourd'hui au Pays de Gex et en Haute Savoie) à la ville de Calvin. Le massif jurassien n'est pas en reste avec un franchissement de la frontière d'environ 15 000 personnes à destination des cantons du Jura, de Neuchâtel, de Berne et de Vaud.

La part des citoyens suisses faisant partie des résidents côté français allant travailler en Suisse est globalement très faible à l'exception de l'extrême sud Alsace et du Genevois français. En 1999, ils représentaient respectivement 3% et 7% des zones d'emploi de Saint Louis et du Genevois français. Ce chiffre, resté plutôt stable dans le sud de l'Alsace (problématique de la langue allemande pour l'éducation des enfants qui constitue un frein réel pour les Suisses alémaniques) semble en forte hausse dans le Pays de Gex et dans le Genevois haut-savoyard, en particulier depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne qui autorise les Suisses à s'installer en tant que résidents permanents dans les pays de l'Union. Les citoyens helvétiques continuent ainsi à travailler dans leur pays, à des salaires entre 1,5 et 3 fois plus élevés que ceux pratiqués en France, tout en bénéficiant des prix du logement et de l'abondance relative du foncier de la partie française, ces derniers étant au moins 3 fois plus élevés côté genevois et le foncier n'était quasiment plus disponible dans le canton de Genève. Ce mouvement s'illustre par exemple par la proportion très élevée d'acquisitions immobilières dans la campagne française toute proche. A titre d'exemple, les Suisses frontaliers représentaient en 2004 56% des acquéreurs des maisons individuelles dans la communauté de communes du Genevois.

On note également une part non négligeable (11%) de travailleurs transfrontaliers résidant côté français et d'une autre nationalité. Ils correspondent pour une bonne partie aux personnels des organisations internationales de

Genève, très pourvoyeuses d'emploi et qui préfèrent, pour des raisons économiques et de possibilité plus étendue de l'offre, habiter en France.

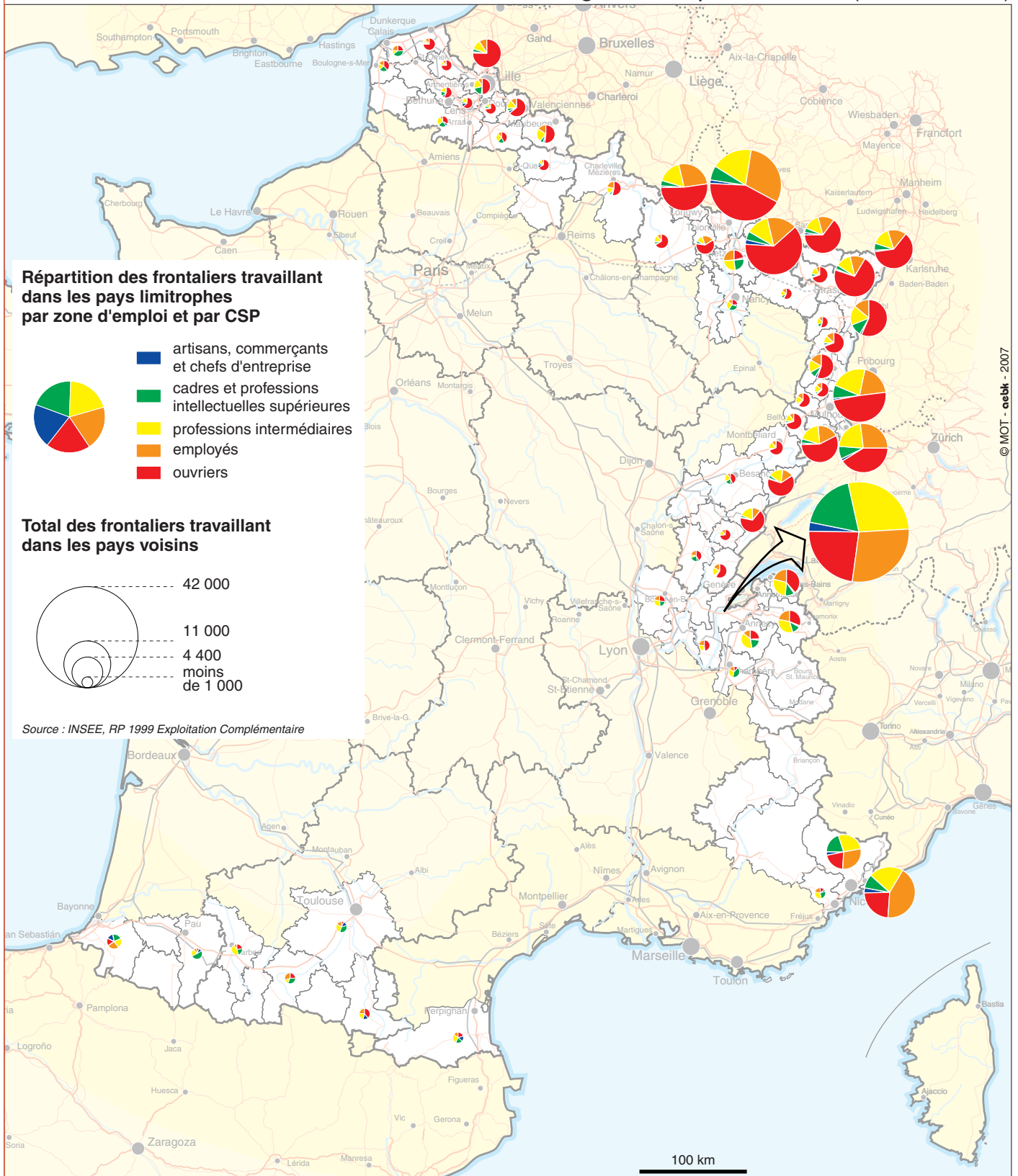
L'Italie est une destination beaucoup moins prisée des travailleurs frontaliers côté français, géographie et économie obligent. Ils n'étaient en 1999 que 450 à prendre la direction de l'Italie, (1500 résidents frontaliers transalpins font le trajet dans l'autre sens) dont la majorité est concentrée sur le littoral, à cause des contraintes géographiques du massif alpin. Il est intéressant de noter qu'une partie très importante d'entre eux est de nationalité italienne, (58% dans la zone d'emploi de Menton, 42% dans celle de Nice) s'expliquant tout à la fois par le choix du cadre de vie de la Côte d'Azur d'une partie d'entre eux mais également par la double nationalité franco-italienne des autres, la nationalité italienne pouvant être transmise pendant plusieurs générations de parents à enfants, sans que ces derniers soient nés en Italie.

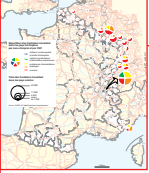
La Principauté de Monaco est le principal pôle d'emploi local, attirant 28 000 travailleurs frontaliers résidant en France, pour des raisons essentiellement liées au degré de rémunération proposée et au besoin en main d'œuvre de la ville-état. Les zones d'origine des travailleurs sont très localisées et se limitent principalement aux zones d'emploi de Menton et de Nice. Les Monégasques étant très peu nombreux (6000) ils sont naturellement peu représentés dans les flux de travailleurs à destination de la Principauté.

L'Espagne attire également un nombre très limité de travailleurs frontaliers résidant côté français. En 1999, ils étaient 1420 à y travailler, majoritairement concentrés dans les Pyrénées atlantiques (1066) et dans une moindre mesure dans les Pyrénées Orientales (271). Le reste du massif semble particulièrement étanche d'autant plus qu'il est dépourvu de pôle d'emploi majeur côté espagnol. Les flux en sens inverse étaient à cette même période à peu près équivalents mais ils semblent avoir diminué au profit des flux sortants. La part des Espagnols dans ce flux de travailleurs résidant côté français est particulièrement forte dans les extrémités de la chaîne pyrénéenne : ils représentent 36% du flux vers la Catalogne et même 70% de ceux vers le Pays basque espagnol. Ces proportions les plus élevées parmi les flux observés peuvent être liées aux choix résidentiel de la côte basque française (notamment Hendaye) mais également, selon toute vraisemblance, à l'instar de l'Italie, à un effet de double nationalité franco-espagnole ou de nationalité espagnole conservée par les descendants des émigrés installés côté français depuis plusieurs décennies.

Les flux

Flux sortants de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle (carte nationale)





Les flux

Flux sortants de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle (carte nationale)

Fondée sur les données du recensement général de la population de 1999, cette carte permet tout à la fois une comparaison très visuelle à la zone d'emploi entre les différents volumes de flux sortants toutes destinations frontalières confondues et souligne également les différences importantes qui existent entre les frontières dans la répartition des diverses catégories socio-professionnelles de travailleurs frontaliers.

On note d'ores et déjà la prédominance des catégories « ouvriers » et « employés » dans l'ensemble des flux de travailleurs frontaliers. Ceux-ci représentent respectivement 45% et 23 %, soit plus des 2/3 de l'ensemble des travailleurs frontaliers avec des concentrations plus fortes sur les frontières du nord et du nord-est. Les professions intermédiaires arrivent en troisième position avec 21% de l'ensemble de travailleurs frontaliers concernés, puis loin derrière, les cadres et professions intellectuelles supérieures (9,5%), les artisans et commerçants (2,2%) et les travailleurs du secteur agricole (0,08%).

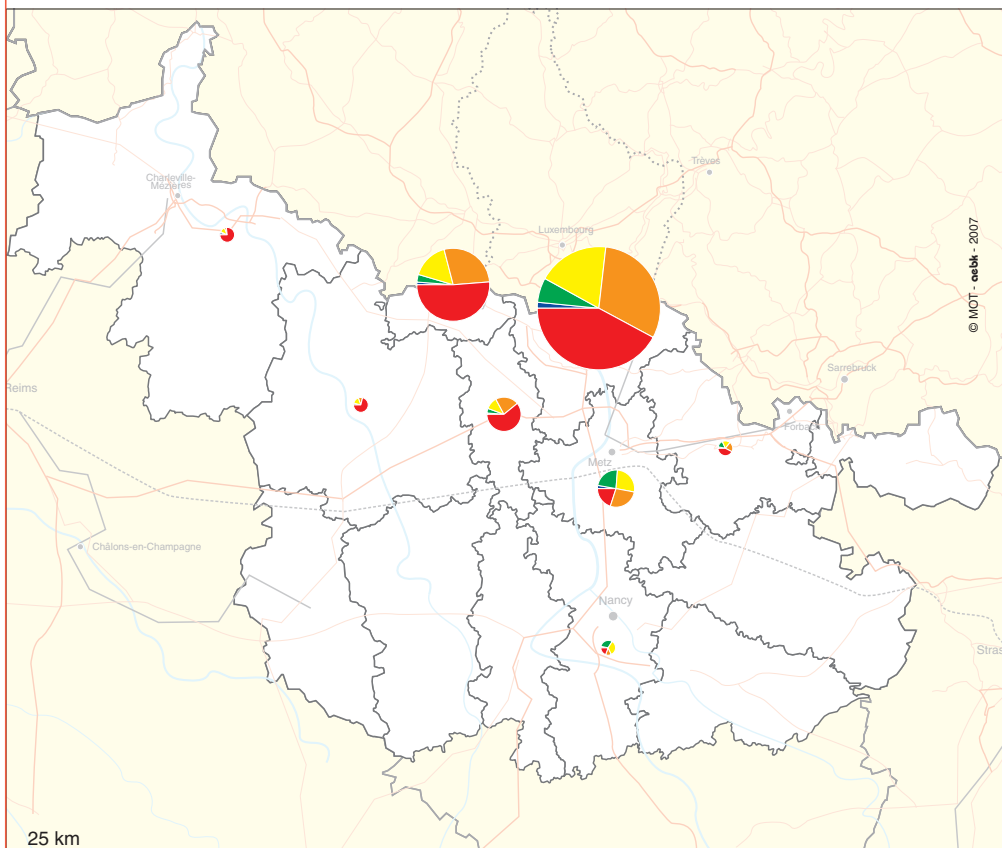
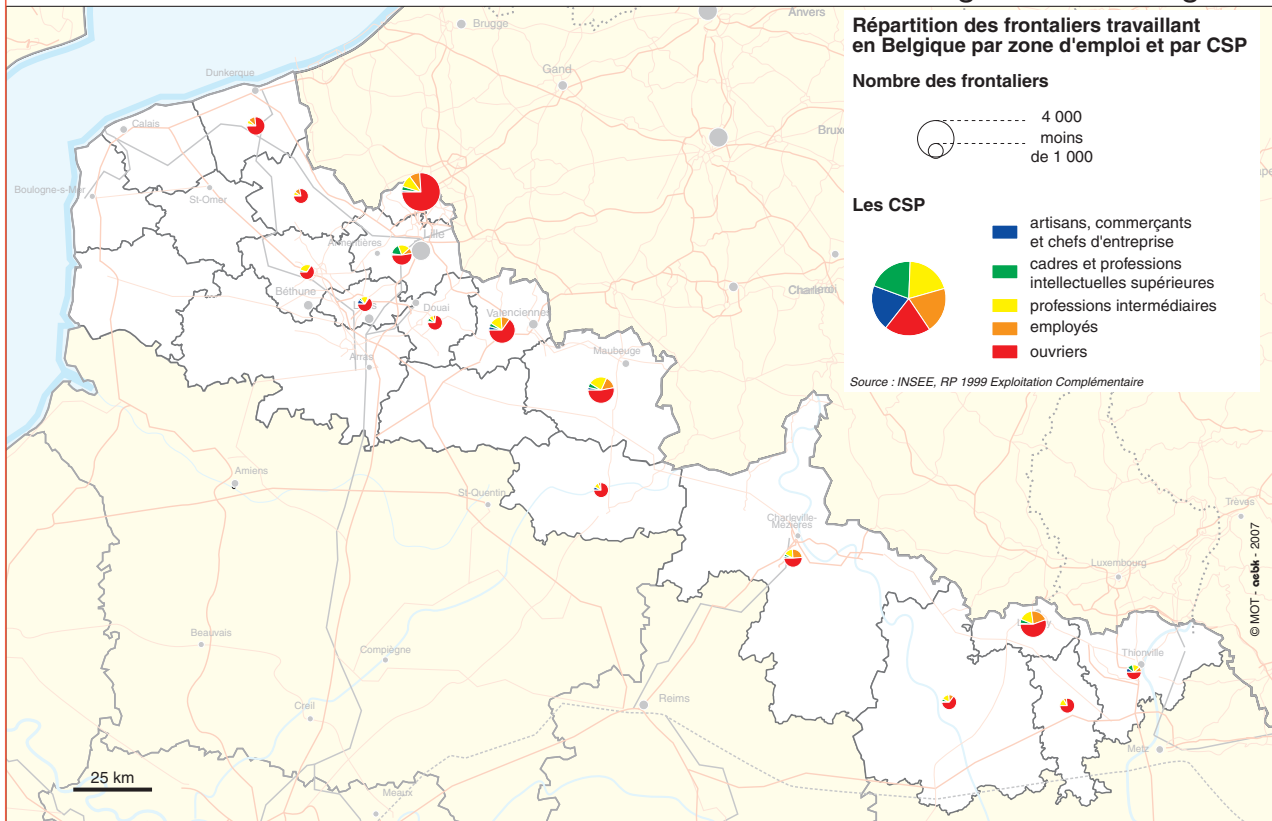
La forte hiérarchie de cette répartition indique la forte présence d'une offre d'emplois faiblement qualifiés à destination des travailleurs frontaliers qui vont pourvoir des postes dans les usines belges, luxembourgeoises et allemandes ou dans les ateliers suisses d'horlogerie. Les flux de cadres et de professions intellectuelles supérieures ne sont remarquables qu'à destination de Genève avec une moyenne de plus de 25% du flux sortant, dont la valeur absolue est d'ailleurs la plus élevée de toutes les zones d'emploi frontalières. L'évolution récente des dynamiques économiques à l'œuvre dans ces zones frontalières pourvoyeuses d'emploi va dans le sens d'une offre de moins

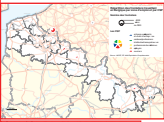
en moins importante de postes d'ouvriers (délocalisation des activités de production à bas coût de main d'œuvre, forte tertiarisation et recentrage sur les fonctions de commandement – Luxembourg, Bâle, Genève). Ces mutations ont des répercussions immédiates sur le taux d'activité des zones d'emploi frontalières françaises sans possibilité d'avoir de prise sur ces évolutions.

La répartition par catégorie socio-professionnelle des travailleurs frontaliers est très contrastée selon le pays de destination : les ouvriers sont massivement représentés en constituant la grande majorité sur les frontières du nord et du nord-est (65 % des flux vers la Belgique et l'Allemagne) mais sont beaucoup moins présents dans les flux à destination des pays frontaliers du sud (une vingtaine de %). Les employés sont plus également répartis même s'ils sont surreprésentés vers Monaco et sous représentés vers la Belgique. Les professions intermédiaires sont également réparties dans les flux de travailleurs frontaliers sur les différentes frontières alors que les flux de cadres présentent des contrastes encore plus importants que les flux d'ouvriers : plus de 20% vers les pays du sud (Espagne, Italie) mais seulement 5% vers l'Allemagne et la Belgique. Enfin, les artisans et commerçants sont partout très faiblement présents à l'exception notable des flux de frontaliers à destination de l'Espagne et de l'Italie où ils constituent plus de 20% des effectifs (exemple de l'implantation de nombreuses professions libérales et d'entreprises du bâtiment qui partagent leur activité entre la Côte d'Azur et l'Italie...). Les agriculteurs ne figurent pas sur la carte, leur nombre étant trop faible dans les flux de travailleurs frontaliers.

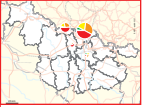
Les flux

Flux sortants de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle : frontières belge et luxembourgeoise





Les flux



Flux sortants de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle : frontières belge et luxembourgeoise

La répartition des flux sortants par catégorie socio-professionnelle entre la France et la Belgique est toute à fait particulière : la part des ouvriers y est très élevée dans l'ensemble des zones d'emploi frontalières (65 % en moyenne, 45% au niveau de l'ensemble des flux frontaliers) avec des pics sur la frontière avec la Flandre belge. Les autres catégories socio-professionnelles sont sous représentées, les employés ne représentant que 12,6% au lieu de 23% au niveau de la moyenne nationale des flux de travailleurs frontaliers, les professions intermédiaires 14,4% au lieu des 21% de l'ensemble des flux, les cadres et professions intellectuelles supérieures 5,4 % au lieu des 9,5% nationaux avec un pic – 33% - pour les résidents dans la zone d'emploi de Lille). Enfin, la part des artisans, commerçants et agriculteurs est conforme aux chiffres d'ensemble des flux frontaliers sortants.

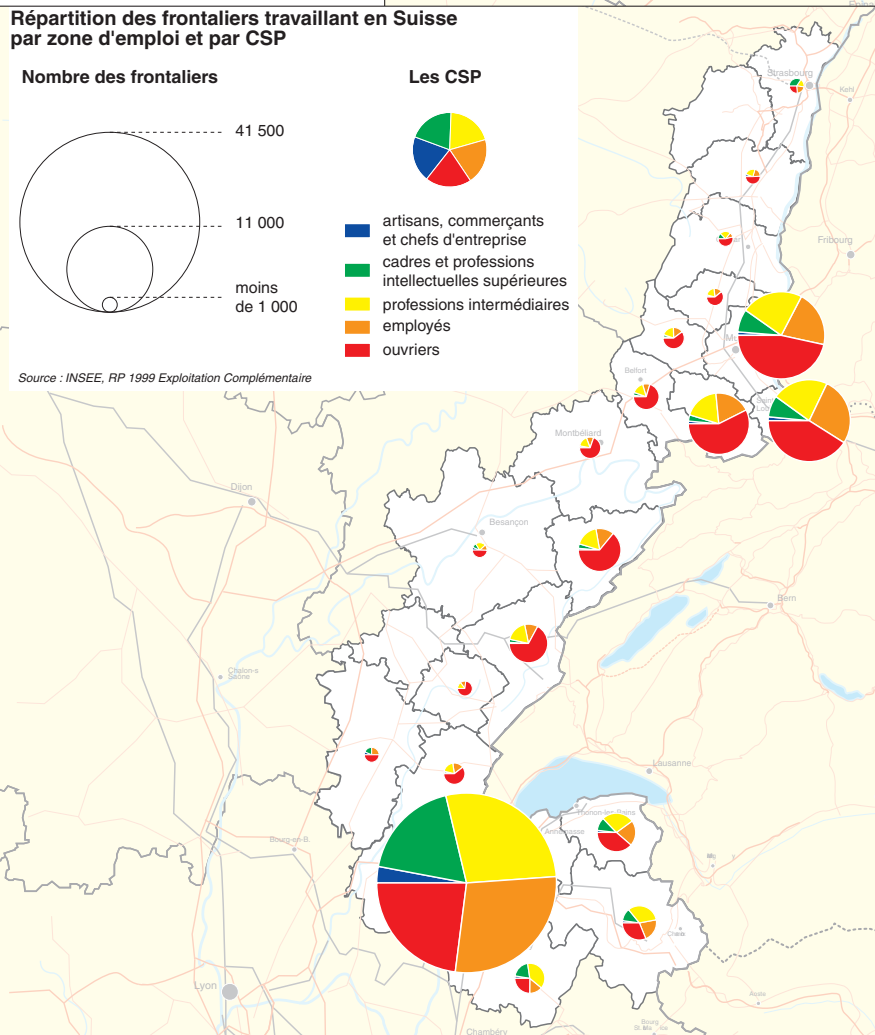
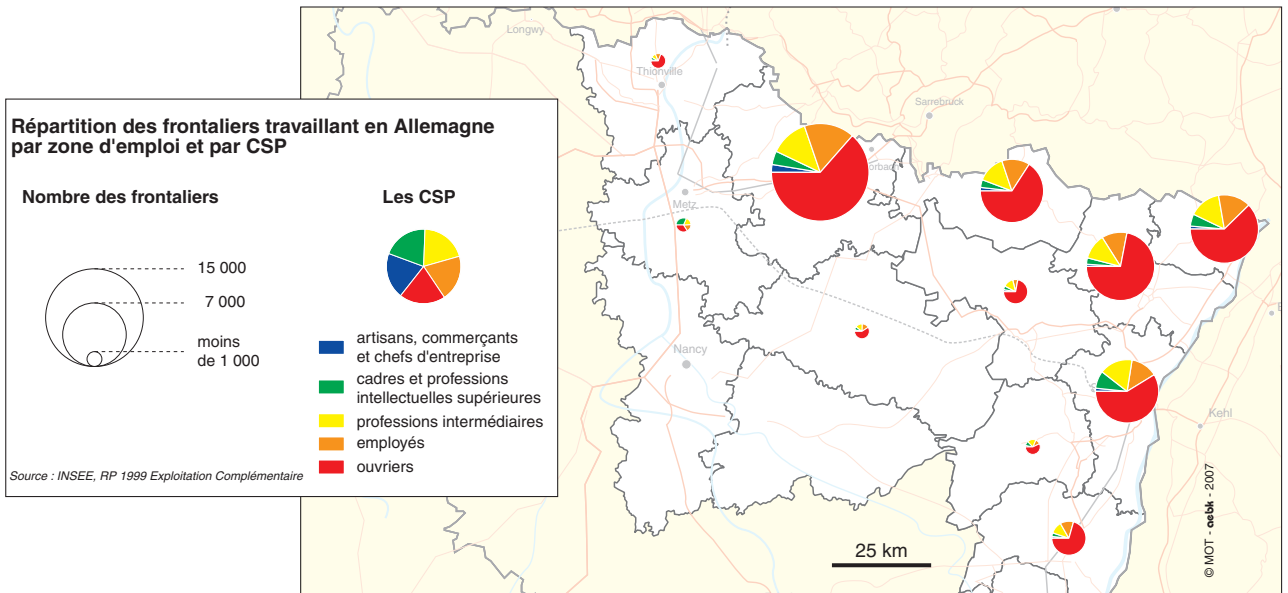
Les flux sortants par zone d'emploi à destination du Luxembourg proviennent essentiellement des zones d'emploi du sillon mosellan et du Pays Haut (Longwy). Ils se caractérisent par des taux assez proches de la moyenne de l'ensemble des flux de travailleurs frontaliers : une prédominance des ouvriers (44% des flux, conformément à la moyenne nationale des travailleurs frontaliers), des employés légèrement sur représentés (29,2%) mais des professions intermédiaires légèrement sous représentées (18,4%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 7% des flux avec des pics à 28% pour la zone d'emploi de Metz.

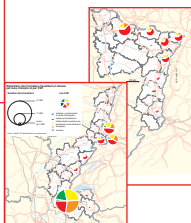
À destination de la Belgique, la forte présence des ouvriers frontaliers s'explique notamment par la non exigence pour ce type d'emploi de la maîtrise du néerlandais, contrairement aux niveaux supérieurs de qualification. On distingue dans ce sens la qualification plus importante des ouvriers frontaliers à destination de la Wallonie que celle des ouvriers allant travailler en Flandre, où 42% des travailleurs frontaliers résidant en France sont ouvriers non qualifiés. Le secteur manufacturier est l'essentiel employeur de ces travailleurs frontaliers, notamment à destination de l'arrondissement de Courtrai, devant la construction, les services aux entreprises (beaucoup de frontaliers intérimaires notamment côté flamand) et le secteur de la distribution.

Côté luxembourgeois, les ouvriers se dirigent majoritairement vers la sidérurgie luxembourgeoise (groupe Arcelor), le bâtiment et l'industrie alimentaire. Le secteur bancaire et assurantiel luxembourgeois très développé (près de 12% des actifs du pays) qui dispose d'une offre allant de l'employé de ménage au cadre dirigeant, emploie plus de 10 % des travailleurs frontaliers résidant en France (Dexia, Fortis...). Depuis 1999, la tertiarisation croissante du Luxembourg et la délocalisation des activités de production conduit à réduire chaque année la proportion d'ouvriers frontaliers au profit des services. On note enfin le grand nombre de frontaliers travaillant dans le secteur marchand (16%).

Les flux

Flux sortants de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle : frontières allemande et suisse





Les flux

I - Le fait géographique transfrontalier

Flux sortants de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle : frontières allemande et suisse

Les flux de travailleurs frontaliers à destination de l'Allemagne, dont les contingents les plus importants se situent dans les zones d'emploi frontalières de la Sarre, de la Rhénanie-Palatinat et du Nord du Bade-Wurtemberg présentent une répartition composée majoritairement d'ouvriers (en moyenne 64%) largement au dessus des proportions dans la répartition par CSP de l'ensemble des travailleurs frontaliers (45%). Les employés constituent le deuxième contingent avec 14,7%, proportion nettement inférieure aux proportions nationales (23%) dans cette catégorie. Les professions intermédiaires sont présentes à hauteur de 14% en moyenne (toujours en deçà des moyennes nationales – 21%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 5,3% des flux de travailleurs à destination de l'Allemagne, soit 4 points de moins que sur l'ensemble des frontières françaises. Enfin, les artisans et commerçants sont très peu représentés à l'instar de la majorité des frontières (2%).

Cette prédominance des emplois peu qualifiés s'explique à la fois par l'obstacle linguistique qui joue moins pour la catégorie « ouvriers » mais qui s'avère rédhibitoire pour les postes les plus qualifiés. Elle se fonde également sur une économie demandeuse d'une main d'œuvre dans le domaine manufacturier notamment dans le domaine de la transformation : caoutchouc, plasturgie, électronique, construction mécanique côté badois, industrie automobile dans le Palatinat du Sud (Daimler-Chrysler), sous-traitance et construction automobile (Ford), sidérurgie côté sarrois. Le secteur du bâtiment, le commerce et les call centers (en Sarre notamment) sont également des pourvoyeurs d'emploi importants. La tertiarisation de l'économie allemande et la délocalisation des industries de main d'œuvre a entraîné depuis 1999 une baisse sensible de la part des ouvriers dans l'ensemble des flux à destination de ce pays.

Les très nombreux flux à destination de la Suisse, ayant essentiellement pour origine les zones d'emploi françaises proches de deux grands pôles pourvoyeurs d'emploi (Genève et Bâle) ainsi que le Jura, présentent une répartition bien différente. En moyenne, la catégorie « ouvriers » est la plus importante (33,8% des flux)

mais reste nettement inférieure à la part nationale et dépasse de peu celle des employés (24,8%) et des professions intermédiaires (25,5%), toutes deux légèrement supérieures à la moyenne nationale. Les cadres et professions intellectuelles supérieures dépassent légèrement la moyenne nationale avec 13,4% des flux, loin devant les artisans et commerçants (2,2%).

Il est intéressant de noter les contrastes très importants dans la répartition par catégorie socio-professionnelle en fonction de la localisation de la zone d'emploi. On assiste à un clivage très fort entre les différentes zones d'emploi frontalières de la Suisse germanophone et jurassienne et celles contiguës à la Suisse lémanique.

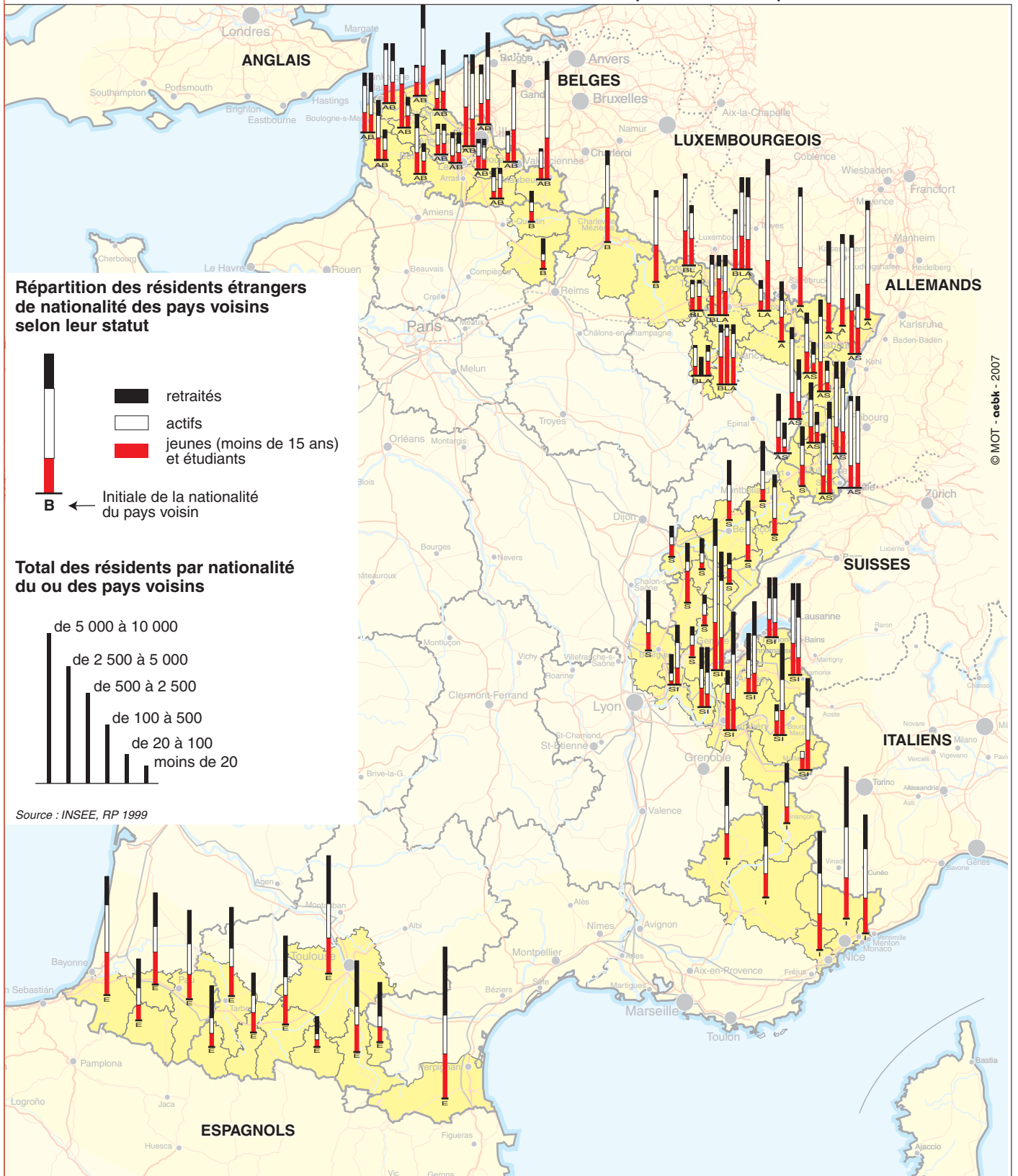
Dans le premier cas, les ouvriers sont largement surreprésentés, venant alimenter l'industrie pharmaceutique et chimique bâloise, ainsi que la métallurgie et la construction mécanique. L'obstacle linguistique joue également dans la limitation de l'accès aux postes les plus qualifiés, pourtant nombreux à Bâle. La mutation en cours de l'économie bâloise (délocalisation des activités de production) a un impact important sur la baisse de la part d'ouvriers venant de France, même si cette tendance n'était pas encore amorcée au moment de la publication des statistiques utilisées pour cette carte.

L'industrie horlogère de précision des cantons jurassiens suisses est également très « consommatrice » d'ouvriers français, même si ces derniers sont en général hautement qualifiés car issus de territoires anciennement tournés vers ce type d'activité.

Dans le second, on assiste à une sur-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (près d'un quart des effectifs) s'expliquant par le grand nombre de frontaliers français et internationaux travaillant dans les organisations internationales situées à Genève mais également dans le secteur bancaire local. La sur-représentation moindre des employés et des professions intermédiaires s'explique également par cette situation et par une offre d'emplois importante, beaucoup mieux rémunérés qu'en France à poste équivalent et ne posant pas le problème de la barrière linguistique.

Les flux

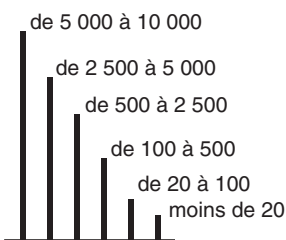
Résidents étrangers de nationalité des pays voisins par zone d'emploi frontalière française



Répartition des résidents étrangers de nationalité des pays voisins selon leur statut

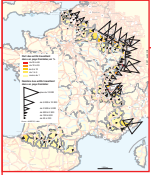


Total des résidents par nationalité du ou des pays voisins



Source : INSEE, RP 1999

© MCT - cebk - 2007



Les flux

Taux d'actifs transfrontaliers par zone d'emploi frontalière française

Cette carte donne à voir le phénomène des travailleurs frontaliers en se concentrant sur les actifs frontaliers résidant côté français et sortants. Si elle est moins actualisée que la planche précédente car fondée sur les données du dernier recensement général de la population (1999), cette carte permet un éclairage intéressant croisant la part des actifs concernés par le travail frontalier dans des bassins de vie restreints (échelle fine de la zone d'emploi) et leur nombre en valeur absolue.

Par le découpage systématique de la bande frontalière française en zones d'emploi (la plus petite échelle permettant une lisibilité sur une carte à cette échelle), apparaissent surtout les fortes concentrations de travailleurs frontaliers, bien identifiées dans la planche précédente et à destination des grands pôles pourvoyeurs d'emploi de l'autre côté de la frontière qui captent 75% des effectifs des travailleurs frontaliers résidant en France : dans l'ordre décroissant le Luxembourg, le canton de Genève avec ses périphéries vaudoises, les cantons de Bâle Ville et Bâle Campagne, la Principauté monégasque, les aires urbaines de Sarrebruck et Karlsruhe.

Le pouvoir de captation par ces pôles de la main d'œuvre résidant côté français est parfois très élevé : dans la zone d'emploi de Saint Louis, c'était près d'un actif sur deux qui était travailleur frontalier en 1999, 41% pour la zone d'emploi de Menton, 37% pour le Genevois français

et la zone d'emploi de Longwy, 35 % pour la zone d'emploi de Wissembourg... Il est intéressant de noter que si la carte avait pu être réalisée sur des données de 2005, ces taux auraient presque été partout supérieurs à ceux de 1999 à la faveur de la hausse quasi généralisée du travail frontalier, notamment à destination du Luxembourg (+ 62% de travailleurs frontaliers résidant en France supplémentaires), des cantons suisses romands (+ 25 %) et de la Belgique (+ 24%).

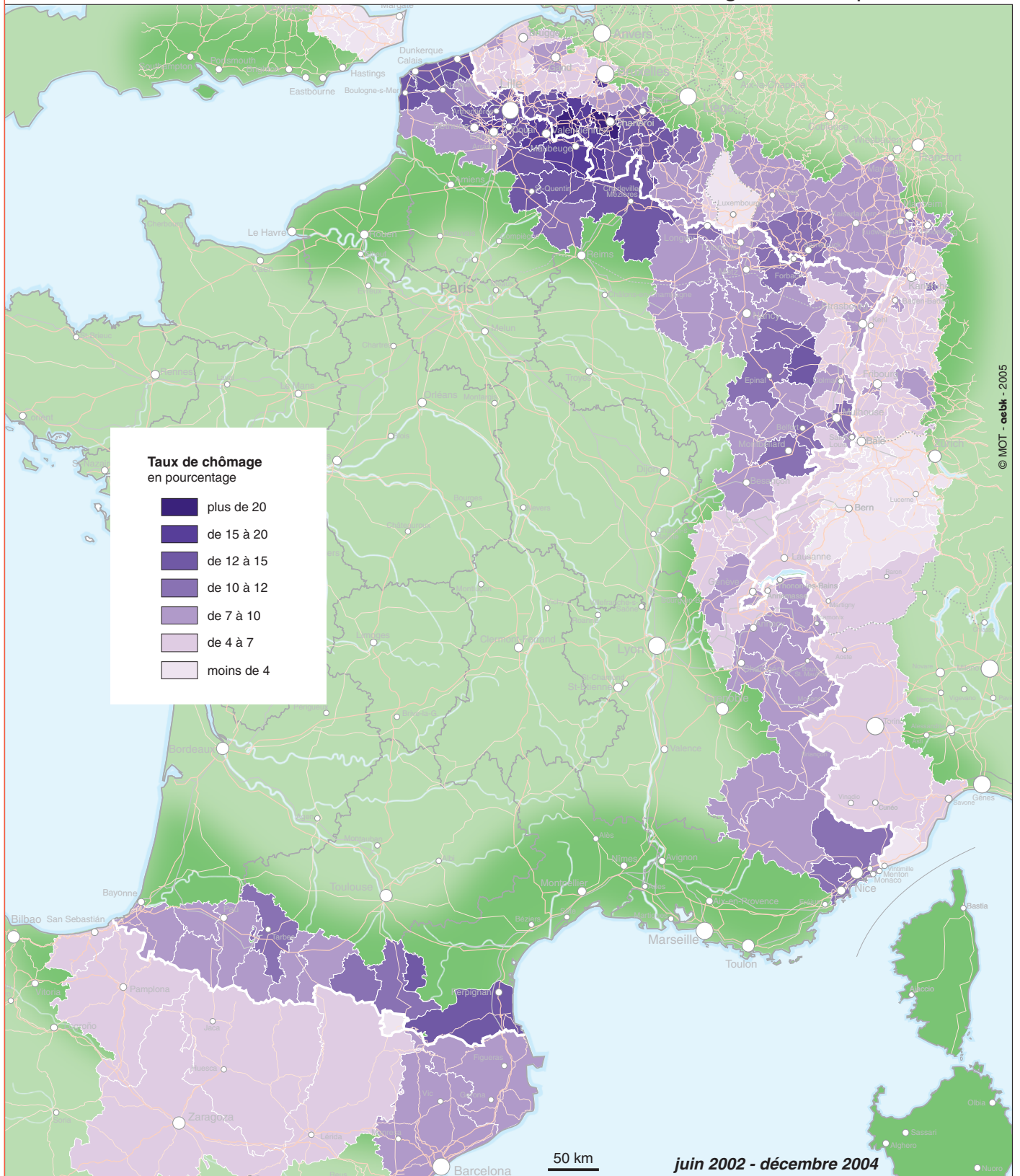
Si le découpage avait pu être encore plus fin que la zone d'emploi, on aurait pu constater que certains cantons ou communes envoient parfois plus de 75% de leur actifs travailler de l'autre côté de la frontière (notamment à proximité du Luxembourg, de Bâle et de Genève), ce qui ne peut que susciter l'interrogation sur l'état de dépendance économique extrême de ces territoires à l'égard des espaces européens voisins.

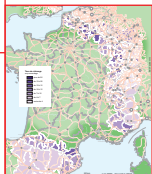
Ce lien étroit peut toutefois être rompu ou du moins fortement diminué du jour au lendemain en fonction de la conjoncture politique et économique frontalière, sans que la partie française puisse véritablement réagir, ce qui s'est passé notamment dans le sud de l'Alsace où la mutation récente de l'économie bâloise vers une économie de la connaissance et où bon nombre d'activités de production ont été délocalisées, a touché durement l'emploi du Sundgau et du pays de Saint Louis (le taux de chômage y est passé de 5% à 8,7% entre 2000 et 2005).

Le fait géographique transfrontalier

Revenus et emploi

Taux de chômage dans les espaces frontaliers





Revenus et emplois

Taux de chômage dans les espaces frontaliers

Cette carte fait le point sur la situation du chômage dans les espaces situés de part et d'autre des frontières entre la France et ses pays voisins et donne à voir certains contrastes (de part et d'autre de la frontière comme entre régions françaises) qui doivent être mis en regard de la carte consacrée aux flux de travailleurs frontaliers.

Le chômage est représenté sous la forme de taux de chômage sur l'ensemble de la population active des territoires concernés.

Par rapport à la carte réalisée en 2001, il est intéressant de voir la relative stabilité des taux de chômage côté français alors que certains zones frontalières des pays voisins ont connu des évolutions notables : à la hausse pour la province d'Imperia en Ligurie, la Suisse dans son ensemble et le Luxembourg, ces deux derniers restant malgré tout très en dessous des taux français. A l'inverse, des espaces ont vu leurs taux fondre à l'instar du pays basque espagnol et du Piémont.

Cette carte permet également de constater que l'ensemble des zones d'emploi frontalières françaises ont des taux de chômage généralement supérieurs aux espaces de l'autre côté de la frontière. Parfois ces différences sont importantes, à l'instar de la frontière flamande ou de celle avec le Luxembourg. Ce contraste est un indicateur intéressant du dynamisme économique relatif de ces espaces frontaliers français par rapport à leurs voisins. On note toutefois quelques exceptions où le taux de chômage est supérieur de l'autre côté de la frontière : le Hainaut belge, enfoncé dans une crise économique structurelle liée à la reconversion industrielle, le Canton de Genève, qui, bien qu'il attire 75 000 frontaliers résidant en France, dépasse d'un point le taux de chômage des zones d'emploi frontalières françaises (chômage structurel des grandes villes et législation sociale plus "laxiste"), et enfin la province d'Imperia (Italie).

Il est intéressant de noter qu'un fort différentiel entre taux de chômage n'implique pas forcément des flux de travailleurs abondants, à l'instar de la situation entre les Pyrénées Orientales et la province de Gérone (Espagne) (effet "Sun belt" français pour les Pyrénées Orientales, terre d'accueil d'une population française en difficulté venue pour le climat, alors que la Catalogne est

une des régions très actives et des plus dynamiques d'Espagne). Entre elles, une frontière linguistique subsiste et les pôles d'emploi catalans sont relativement éloignés de la frontière.

D'ailleurs, plus que le différentiel entre taux de chômage de part et d'autre de la frontière, c'est la valeur du taux de chômage du pays d'accueil des travailleurs frontaliers qui est la plus déterminante.

Le Luxembourg, avec un taux de chômage de 4,5% accueille plus de 60 000 travailleurs frontaliers résidant en France. Les cantons suisses qui accueillent plus de 130 000 travailleurs frontaliers en provenance de France, possèdent un taux de chômage de 3,1% (Berne) à 7,5% (Genève).

On note également un taux de chômage très faible des provinces flamandes frontalières (Ypres, Courtrai) qui contribue à inverser depuis une vingtaine d'années le mouvement des travailleurs frontaliers entre la Belgique et la France en direction de la Belgique.

Du côté français, les zones comportant des villes importantes se caractérisent souvent par un taux de chômage supérieur à celui du reste de la région à laquelle elles appartiennent (Strasbourg par rapport à l'Alsace, Belfort-Montbéliard par rapport à la Franche-Comté...). En effet, ces villes concentrent dans certains quartiers des foyers de pauvreté ainsi qu'une population parfois inadaptée au marché local de l'emploi entraînant un chômage structurel.

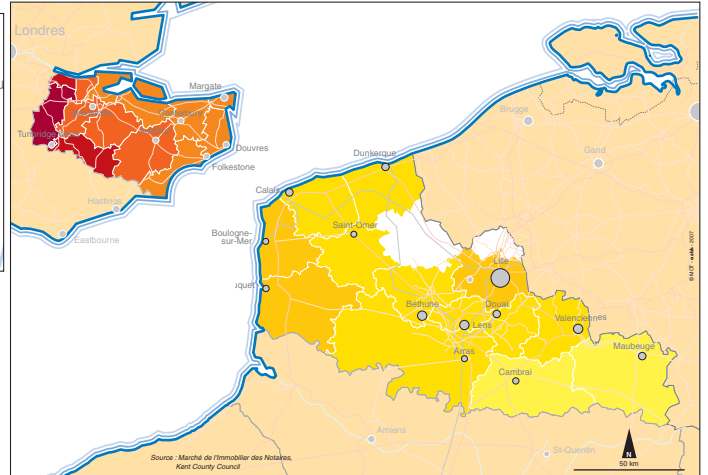
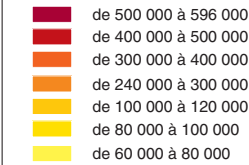
Notons également les fortes différences de taux de chômage entre régions françaises (Nord-Pas-de-Calais et Alsace par exemple) fondées sur la nature du tissu économique local. Ce dernier n'explique pas tout : la dépendance économique d'une région comme l'Alsace (plus de 67 000 travailleurs frontaliers) ou du département de la Haute-Savoie (plus de 45 000 travailleurs frontaliers) contribue également aux faibles taux de chômage de ces territoires. La disparition toujours possible de ces emplois peut avoir des conséquences très importantes sur l'emploi de ces espaces et entraîner un nivellement de leur taux de chômage avec ceux en vigueur dans les autres régions françaises moins concernées par le phénomène du travail frontalier.

Le transmaritime

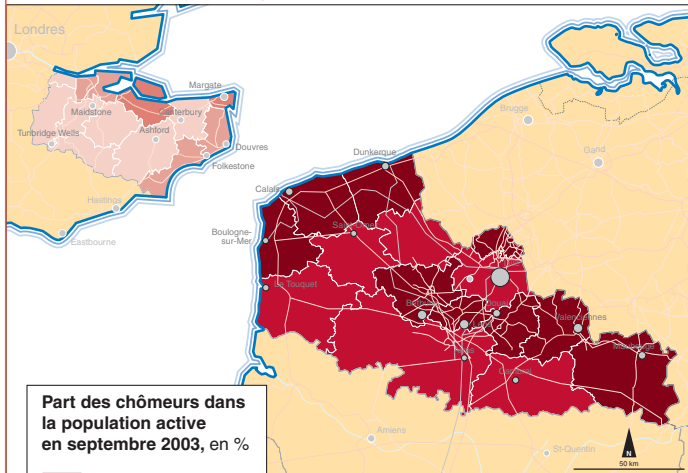
Le transmanche
Kent - Nord-Pas-de-Calais

• Coût comparé des maisons

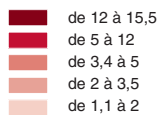
Coût en euros des maisons individuelles dans le Kent et des maisons anciennes dans le Nord-Pas-de-Calais, en 2002



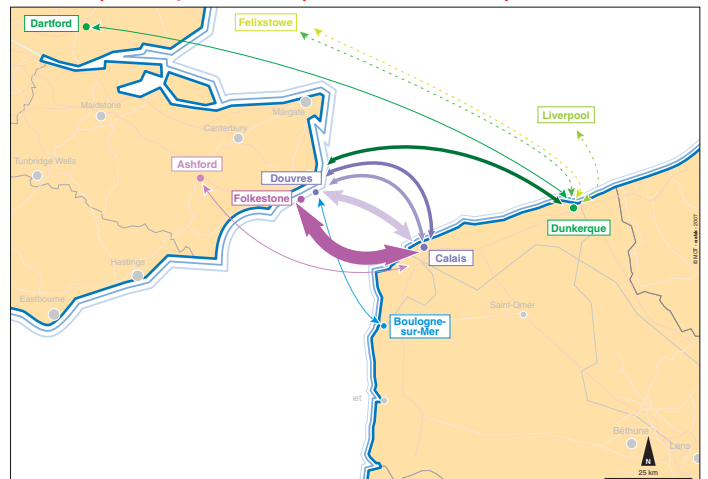
• Taux de chômage comparés



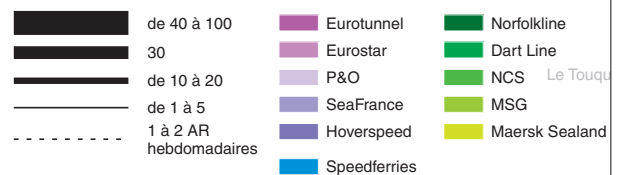
Part des chômeurs dans la population active en septembre 2003, en %



• Fréquence journalière par mode de transport transmanche



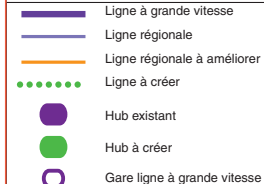
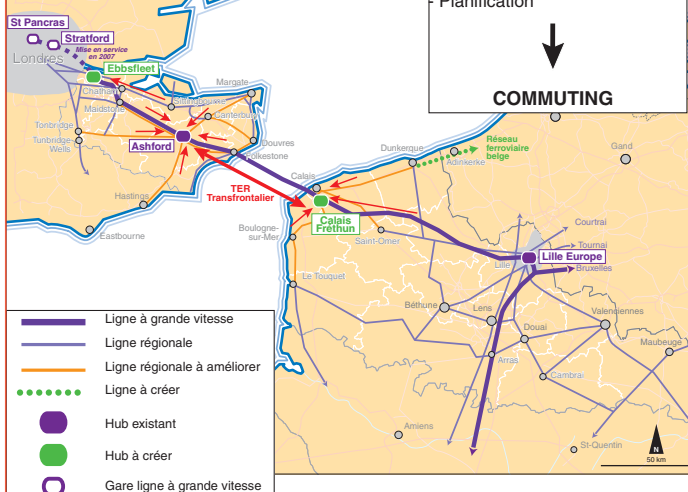
Nombre d'allers-retours quotidiens par compagnie en 2003

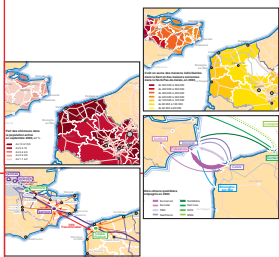


• Scénario pour une meilleure intégration territoriale

ACTIONS - CONDITIONS

- Volonté et consensus politique
- Aménagement des transports
- Communication - Marketing
- Aménagements fiscaux
- Nouveaux équipements
- Planification





Le transmaritime

I - Le fait géographique transfrontalier

Le transmanche Kent - Nord-Pas-de-Calais

Ces quatre cartes sont extraites d'une étude réalisée par la MOT en 2004¹ à l'occasion du centenaire de l'Entente cordiale entre la France et la Grande-Bretagne et commandée par Eurotunnel, le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale et le Fonds de Développement du Littoral, dans le but de mesurer les enjeux du développement de la coopération transfrontalière entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais au regard des liens géographiques, économiques et politiques entre les deux territoires mais également des contraintes spécifiques, des potentialités sous-exploitées et néanmoins offertes par la présence du tunnel sous la Manche.

Cette planche présente des éléments de diagnostic territorial pour l'analyse des dynamiques à l'œuvre au sein d'un territoire transmaritime de proximité, celui du détroit du Pas-de-Calais et de ses territoires constitutifs très composites : le Nord-Pas-de-Calais est fortement polarisé par sa capitale régionale : Lille (1,8 million d'habitants dans l'aire urbaine transfrontalière) et est émaillé d'un semis de villes moyennes de plus de 250 000 habitants (Dunkerque, Valenciennes, le bassin houiller). Le Kent est de taille plus modeste (la taille d'un petit département français comme le Vaucluse) avec un maillage de villes plus petites, et surtout dans l'orbite de la plus grande ville d'Europe avec Paris, l'ouest du comté n'étant qu'à 20 km de la City de Londres. Le comté est donc très fortement polarisé par la capitale britannique en particulier sur le mode des relations domicile-travail le long des radiales principales de transport, et fait figure de grande banlieue en cours de rurbanisation sur une partie de son territoire.

Les trois premières cartes correspondent à une démarche d'analyse territoriale comparée des deux côtés du détroit afin de mieux comprendre le fonctionnement des deux territoires, les points de convergence et de divergence de part et d'autre du détroit mais également les flux qui sillonnent cette partie du Channel. Les trois thèmes différents : prix de l'immobilier, taux de chômage comparé et fréquence des modes de transports transfrontaliers de proximité ont été choisis car ils montrent que ce qui différencie deux territoires frontaliers peut constituer par complémentarité une opportunité sur laquelle pourront se fonder des flux transfrontaliers à venir (dernière carte prospective consacrée aux possibilités des migrations alternantes fondées sur l'aménagement des infrastructures de transports), à condition de surmonter notamment la contrainte technique du passage, illustrée dans la troisième carte (fréquence journalière des modes de transports).

La première carte : coût comparé des maisons, met en exergue le contraste saisissant entre les prix côté britannique et ceux côté français de part et d'autre du détroit. Le marché est particulièrement tendu en Angleterre, le Kent étant un des comtés les plus chers de Grande-Bretagne alors que le Nord-Pas-de-Calais est une région des plus abordables (en moyenne régionale) à l'échelle française. Les prix varient en moyenne du simple au quadruple et parfois jusqu'au sextuple si l'on prend en compte les franges occidentales du Kent, plus proches de Londres. Par conséquent, les acquisitions britanniques pour les résidences secondaires sont de plus en plus importantes dans l'ouest du Nord-Pas-de-Calais.

La deuxième carte présente l'analyse comparée des taux de chômage entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais. Si les territoires sont économiquement très peu intégrés, fait en grande partie à corréliser à des liaisons transmanche inadaptées (250 travailleurs

frontaliers quotidiens du Nord-Pas-de-Calais vers la Grande-Bretagne contre 18000 vers la Belgique), ils sont également très dissemblables par leur structure économique (Kent aux industries de haute technologie et très tertiairisé, dans l'orbite londonienne ; Nord-Pas-de-Calais, en fin de reconversion industrielle et avec des poches de pauvreté endémique). La carte montre que le côté français se caractérise par un taux de chômage trois fois plus élevé que celui du Kent en dépit de contrastes infra-régionaux significatifs (littoral, métropole lilloise, bassin minier...). Le littoral du Calais, porte d'entrée vers la Grande Bretagne, est le plus touché (record national).

La troisième carte présente la fréquence de modes de transports de proximité qui traversent le détroit chaque jour. Sur le plan des flux, le « Channel » est sillonné par de multiples déplacements, moins de proximité, souvent de plus longue distance, se répartissant à parts quasi égales entre Eurotunnel et les compagnies de ferries, la majorité du trafic de proximité de personnes, en légère augmentation, se faisant entre Calais et Douvres. En 2000, ces flux de proximité de personnes s'élevaient à 27,4 millions de personnes dans les deux sens, le point de départ de l'aller-retour étant localisé à 81% dans les îles britanniques. Ce déséquilibre est à corréliser avec le différentiel d'attractivité touristique des territoires (la Grande-Bretagne comme le Kent, considérés comme trop chers par rapport à la France et en particulier le Nord-Pas-de-Calais, ce dernier accueillant un flux commercial très important de « day trippers » pour l'achat d'alcool et de produits alimentaires, un flux de transit et enfin des courts séjours de plus en plus plébiscités par les Britanniques.

Cette carte montre l'offre éclatée en matière de transports transmanche et surtout une fréquence dans l'offre de transports faible, non adaptée à un flux de voyageurs et transfrontaliers de proximité : à l'exception d'Eurotunnel qui présente une offre importante mais fret et voyageurs confondus (ces derniers ne pouvant traverser qu'avec leur véhicule), les trafics ferry proposent au mieux 10 trajets par jour et par sens. On note le positionnement d'Eurostar sur le créneau du transport Bruxelles et Paris-Londres, pratiquant des tarifs et des horaires dissuasifs pour un trafic de proximité et dont le nombre d'arrêts à Calais et à Ashford est en constante diminution.

La dernière carte, qui se fonde sur les 3 précédentes, propose un scénario de développement territorial transmanche plus intégré, fondé sur l'aménagement de l'infrastructure de transports qui pallierait les lacunes du système existant. La création, à terme, d'un TER (Train Express Régional) transmanche dans le tunnel entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais (à l'instar de l'Öresund entre Copenhague et Malmö) répondrait à une réelle demande côté britannique et permettrait, à l'exemple de nombreuses zones françaises frontalières le développement d'un flux de travailleurs frontaliers² qui bénéficieraient du dynamisme de l'emploi côté britannique et des prix de l'immobilier relativement modéré côté français ainsi que d'un cadre fiscal tout à fait propice à ce flux. Enfin, cet aménagement permettrait le développement d'une dynamique de coopération beaucoup plus large et pluri-thématique entre deux bassins de vie qui ne coopèrent pour l'instant que de façon très ponctuelle.

¹ L'étude, qui compte 36 cartes, est téléchargeable sur le site internet de la MOT : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/>

² Dans l'étude, ce processus de « commuting » est détaillé dans les différentes étapes techniques de sa mise en œuvre et pour les impacts territoriaux transfrontaliers qu'il peut engendrer.